



Clarifier les évolutions sociales  
pour nourrir l'action publique

Rapport  
d'activité

2019

# QU'EST CE QUE L'ODAS?

## CLARIFIER LES ÉVOLUTIONS SOCIALES POUR NOURRIR L'ACTION PUBLIQUE

L'expérience le montre : il est de plus en plus difficile de fédérer des acteurs d'horizons, de pensée et de métiers différents, pour co-construire une réflexion utile à tous. L'observation des territoires le révèle : il est de plus en plus difficile d'anticiper les évolutions fondamentales de la société, tout en agissant pour favoriser le bien-être de chacun et le vivre-ensemble. C'est pourquoi l'action de l'Odas vise à rendre possible ces ambitions légitimes.

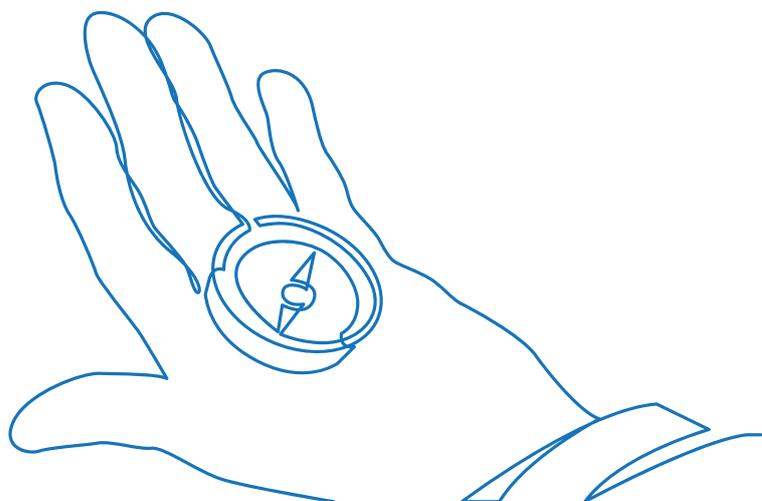
**C**réé en 1990 pour analyser l'action des collectivités locales et des institutions territoriales en matière de cohésion sociale, l'Odas évalue l'impact des diverses politiques éducatives et sociales, consacrées notamment à la protection de l'enfance, à l'insertion, au soutien à l'autonomie, et plus largement au vivre-ensemble. L'Odas apporte ainsi son concours aux différents acteurs publics et associatifs en diffusant le plus largement possible sa connaissance des attentes des publics, des besoins sociaux, des financements consacrés à la solidarité, des stratégies et des organisations locales.

⊕ L'Odas est un organisme indépendant, à statut associatif, une structure souple et réactive, dont le but est d'évaluer sans parti pris les politiques publiques, de proposer des adaptations, d'informer sans déformer, d'accompagner le changement dans le respect des acteurs locaux. Une démarche qui privilégie le temps long, sans exclure la réactivité à l'actualité via des enquêtes qui font remonter les données indispensables à la réflexion.

⊕ L'Odas est un lieu d'échanges, de partage en confiance. Soutenu par la plupart des départements et villes de France, les associations d'élus locaux, les fédérations associatives, les organismes de protection sociale, l'Etat (DGCS, ANCT, Éducation nationale), il est devenu un espace reconnu de coopération politique et stratégique inédit ouvert aux décideurs nationaux et locaux, et aux acteurs sociaux. Et ses travaux reposent effectivement sur l'observation partagée et l'analyse concertée.

⊕ L'Odas est un producteur de sens. En effet, ses diagnostics, son rôle de trait d'union impartial entre tous les acteurs, son action d'information et d'accompagnement en font un interlocuteur précieux pour la décision publique.

Observer, informer, accompagner. Oser penser autrement et collectivement. Contribuer à adapter la société et à renforcer la cohésion nationale. Ce sont depuis 1990 les contributions reconnues de l'Odas, qui expliquent qu'il soit toujours perçu, trente ans après sa création, comme un véritable carrefour par les divers acteurs nationaux et locaux, chargés de développer les solidarités et les actions en faveur du vivre-ensemble.



# Sommaire

## L'ODAS ET LES TERRITOIRES ..... 4

## INTRODUCTION ..... 5

## 1. ÉTUDES ET RECHERCHES-ACTIONS ..... 7

### I – Six études nationales ..... 8

I.1. Étude sur l'évolution des dépenses et des activités sociales des départements ..... 8

I.2. Étude sur les modalités de paiement des aides d'urgence ..... 9

I.3. Étude sur le besoin de repères des acteurs éducatifs ..... 9

I.4. Étude sur les relations entre le service social départemental et le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ..... 9

I.5. Étude sur l'impact de la contractualisation entre l'Etat et les départements en matière d'insertion, ainsi que le suivi, les contrôles et les sanctions des bénéficiaires du RSA ..... 10

I.6. Étude sur l'incidence des conférences des financeurs en matière de prévention de la perte d'autonomie sur les actions collectives ..... 10

### II - Sept recherches-actions ..... 11

II.1. Recherche-action sur l'action éducative d'une ville et la protection de l'enfance ..... 11

II.2. Recherche-action sur le pilotage de l'action départementale territorialisée ..... 11

II.3. Recherche-action sur la construction d'une maison de l'autonomie ..... 11

II.4. Recherche-action sur le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ..... 12

II.5. Recherche-action sur la mise en œuvre du projet stratégique d'une association de protection de l'enfance ..... 12

II.6. Recherche-action sur le soutien éducatif et la protection de l'enfance ..... 13

II.7. Recherche-action sur la place des aînés dans la cité ..... 14

## 2. LE RECENSEMENT ET L'ANALYSE DE L'INNOVATION SOCIALE ..... 15

### I - L'expertise des pratiques innovantes ..... 16

I.1. La production éditoriale ..... 17

I.2. La présence sur le web ..... 17

I.3. La présence dans les publications traditionnelles ..... 18

I.4. Présence dans d'autres réseaux ..... 18

### II. Un laboratoire de l'innovation locale concernant les aînés et les personnes vivant avec un handicap ..... 18

## 3. VALORISATION ET PROMOTION DES RECOMMANDATIONS DE L'ODAS ET DES EXPÉRIENCES NOVATRICES ..... 19

### I. Les voies de la diffusion ..... 20

I.1. Les publications ..... 20

I.2. Les manifestations ..... 22

### II. Le soutien à l'essaimage de la « journée citoyenne » ..... 24

II.1. Les finalités de l'engagement de l'Odas ..... 24

II.2. L'appui sur des ressources locales ..... 25

II.3. La promotion à travers des événements ..... 25

II.4. L'accompagnement à la mise en œuvre de « La Journée citoyenne » ..... 26

II.5. La mesure de l'impact ..... 28

## ANNEXES ..... 29

Enquêtes ..... 30

Recherches-actions ..... 30

Réunions nationales : 8 séances ..... 30

Rencontres : 127 déplacements - 57 villes/EPCI, 8 Départements = 174 jours sur le terrain (hors temps de déplacement) ..... 31

Accompagnements et interventions ..... 32

Publications ..... 33

Manifestation de l'Odas ..... 33

Contributions et consultations ..... 34

# L'ODAS ET LES TERRITOIRES

Pour l'Odas, l'observation n'a de sens que si elle est mise au service de la décision et de l'action. Cette ambition nécessite donc d'établir des relations de confiance entre tous les acteurs, ce qui est d'autant plus nécessaire que le partage de l'observation et de la réflexion constitue une condition essentielle d'efficacité. Ces principes s'illustrent en particulier dans sa méthodologie qui associe les acteurs locaux et nationaux depuis la définition des finalités jusqu'aux préconisations qui suivent l'analyse. Au niveau local cette démarche participative se traduit par les nombreux déplacements sur sites des collaborateurs de l'Odas.

● Rencontres sur site : 127 déplacements - 57 villes/EPCI, 38 Départements = 174 jours sur le terrain (hors temps de déplacement)

● Autres rencontres : ils sont venus à l'Odas.

● ○ Accompagnements et interventions



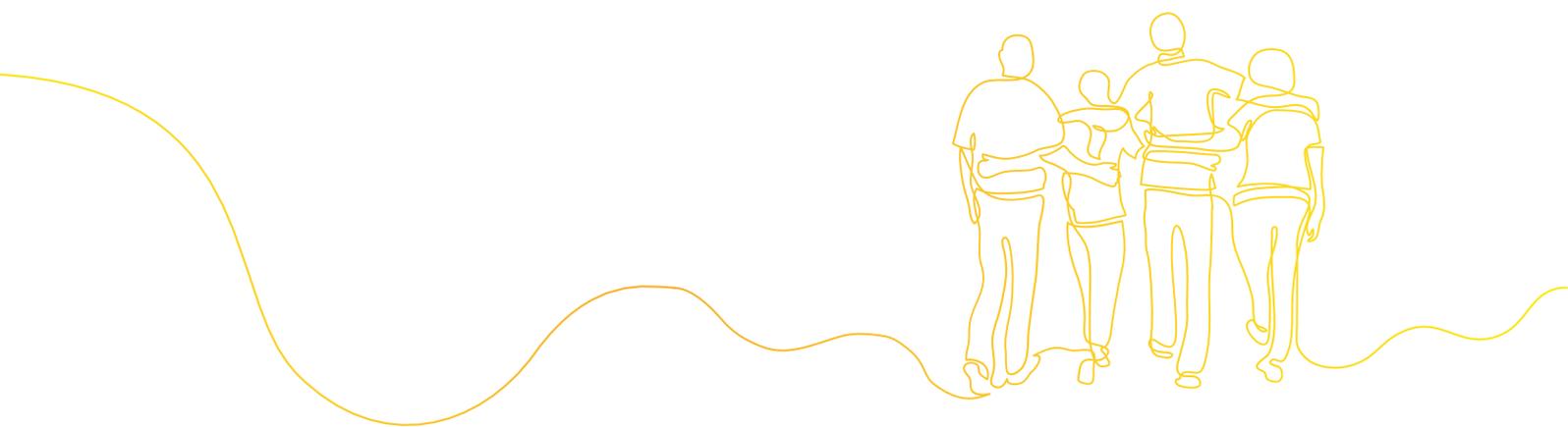
# INTRODUCTION

Incontestablement 2019 a été une année de transition pour l'Odas. Sur le plan financier d'abord, après la périlleuse année 2018, une diversification des financements a été progressivement mise en œuvre, notamment au niveau national tant dans les relations avec l'Etat que dans les relations avec la protection sociale. Sur le plan des travaux ensuite, un élargissement du champ d'observation a été opéré avec l'engagement de deux recherches-actions, une sur la prévention dans le domaine de l'enfance et une autre sur le développement de la place des aînés dans la cité. Enfin, les travaux d'expertise dans le champ de l'habitat « accompagné, partagé, inclus dans la vie locale » ont été engagés et les résultats alimenteront un nouveau site ressource en ligne sur internet, le Lab'Au, dont l'ambition est de contribuer à un changement de regard sur le handicap et sur le vieillissement.

Education, citoyenneté, habitat...des problématiques transversales qui croisent des travaux aussi menés dans le champ des stratégies, des organisations et des finances départementales, dans le champ de la protection de l'enfance, de l'insertion, de l'autonomie, de l'action sociale... Une diversité et une approche qui sont situées en permanence dans une logique de développement social, avec des communes, des départements, des associations, des acteurs de l'Etat, de la protection sociale, des habitants...

Cette activité soutenue n'aurait pas été possible sans la confiance et la contribution de tous les acteurs locaux et nationaux impliqués ou sollicités. Ces réalisations ont aussi été possibles grâce au soutien financier de tous les adhérents et aux différents concours de l'Etat, de la protection sociale, des collectivités locales, des associations et des entreprises. Sans omettre la forte implication des permanents et des conseillers de l'Odas, salariés et bénévoles, pour assurer la conduite effective et quotidienne de tous ces travaux.

L'ampleur de ce qui a été fait peut se vérifier dans les trois champs d'activité de l'Odas : les études et recherches-actions (Première partie), le recensement et l'analyse de l'innovation sociale (Deuxième partie), la valorisation et la promotion des recommandations de l'Odas et des expériences novatrices (Troisième partie).





# ÉTUDES ET RECHERCHES-ACTIONS

1

En cohérence avec sa conception de l'observation, l'Odas a toujours conduit ses travaux avec le souci d'une démarche participative avec les acteurs concernés. C'est exigeant mais indispensable, car ce sont eux qui détiennent le mieux la connaissance de ce qu'ils font. Cette démarche est menée au niveau national, à travers l'organisation de réunions de ses commissions permanentes mais également des comités de pilotage des différentes recherches-actions, qui ont notamment permis la réalisation de six études nationales (I). Au niveau local cette démarche participative s'est traduite par cent vingt-sept déplacements sur sites – plus du double de l'année précédente - des collaborateurs de l'Odas, dont une partie concerne sept recherches-actions (II).

Il est utile de préciser que le déroulement de différentes études a subi les conséquences des mouvements sociaux en fin d'année, notamment dans les transports mais aussi dans la fonction publique. Ils ont contraint à reprogrammer des travaux. Tout comme l'échéance des élections municipales a dû être prise en compte pour les études concernant les communes, notamment pour respecter le devoir de réserve qui commence six mois avant l'échéance.

## I – SIX ÉTUDES NATIONALES

Ces études concernent l'évolution des dépenses et des activités sociales des départements, les modalités de paiement des aides d'urgence, le besoin de repères exprimés par les acteurs éducatifs, les relations entre le service social départemental et le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), l'impact de la contractualisation entre l'Etat et les départements en matière d'insertion, ainsi que le suivi, les contrôles et les sanctions des bénéficiaires du RSA et enfin l'incidence des conférences des financeurs en matière de prévention de la perte d'autonomie sur les actions collectives.

### I.1. Étude sur l'évolution des dépenses et des activités sociales des départements

Cette étude, qui est la plus traditionnelle de l'Odas, concerne l'analyse de l'évolution des dépenses et des activités sociales des départements pour l'exercice 2018. Les résultats de cette enquête annuelle ont été rendus publics le 20 juin par une conférence de presse rassemblant vingt journalistes (l'agence France-Presse - AFP, Les échos, Le Figaro, Le Monde, et presse spécialisée) dans les locaux de l'Odas. Cette présentation s'est déroulée avec la participation de représentants de La Banque Postale, partenaire sur ce travail apportant une lecture sur les recettes des départements. Le directeur général de l'Assemblée des Départements de France (ADF) a ensuite été invité à livrer son commentaire sur ces résultats, avant l'engagement d'un échange avec les journalistes.

Rappelons que cette étude sur les dépenses départementales, conduite chaque année en s'appuyant sur un échantillon représentatif d'une quarantaine de départements, permet d'estimer très précisément, moins de six mois après la fin de l'exercice budgétaire, les évolutions par domaine d'intervention et par nature de dépenses (allocations, maintien à domicile, hébergement), avec la préoccupation permanente de croiser les résultats financiers avec des données d'activité. En outre, le travail d'interprétation des résultats s'appuie sur une concertation avec les acteurs concernés et si nécessaire sur des enquêtes complémentaires.

Conséquence de la mise en œuvre du pacte dit de Cahors, l'augmentation des dépenses de fonctionnement était encadrée. Il n'est donc pas surprenant que la progres-

sion des dépenses, constatée en 2018 soit la plus faible enregistrée depuis plusieurs années. A première vue, ce résultat pourrait être perçu comme rassurant s'il ne s'accompagnait d'un autre constat. Les dépenses obligatoires que sont les allocations (allocation compensatrice tierce personne, allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap et revenu de solidarité active) augmentent trois fois plus vite que l'ensemble des autres dépenses. La part des allocations par rapport aux autres dépenses sociales s'accroît encore, pour approcher de la moitié. Or les autres dépenses sont intrinsèquement liées à la principale mission des départements : agir en matière de prévention, d'insertion et d'accompagnement social.

Il faut par ailleurs remarquer que c'est un facteur conjoncturel qui a permis d'équilibrer leur budget. En effet, c'est notamment le dynamisme du marché immobilier qui a permis à de nombreux départements d'obtenir une recette importante provenant des droits de mutation. Or cette situation peut ne pas perdurer, le marché immobilier pouvant se rétracter comme on a pu le constater au cours de ces vingt dernières années.

Ce serait extrêmement préoccupant car les efforts demandés aux départements ne peuvent que s'amplifier. Il est donc à redouter que le rôle des départements soit de plus en plus impacté par des responsabilités gestionnaires qui réduisent leur marge de manœuvre dans l'usage de leurs ressources (humaines et financières), et constituent un frein pour intervenir en amont des problèmes et empêcher leur aggravation.

En parallèle, les travaux de cette commission ont porté sur une recherche de classification des départements. A ce stade, elle est établie sur la base d'un recoupelement de deux critères : le nombre d'habitants du département par rapport au nombre d'habitants moyen de l'ensemble des départements français (environ 700 000 habitants), ainsi que son taux de pauvreté par rapport au taux moyen (environ 14%). Cette approche pourrait permettre de construire un système d'indicateurs avec des départements pour qu'ils puissent se situer les uns par rapport aux autres.

Rappelons enfin que la permanence de la méthodologie d'observation de cette étude et son ancienneté ont permis d'accumuler des données fiables depuis l'origine de la décentralisation. Cette étude sur les finances et les activités départementales, grâce aux relations de confiance qu'elle a instaurées avec les départements, permet par ailleurs la réalisation rapide des enquêtes complémentaires dites « enquêtes flash ».



## 1.2. Etude sur les modalités de paiement des aides d'urgence

C'est en s'appuyant sur une « enquête flash », limitée dans le délai de réponse et dans le nombre d'items, que l'étude sur les modalités de paiement des aides d'urgence a été engagée. La disparition des chèques non barrés, et l'arrêt envisagé de remise d'argent liquide par les services du Trésor public, interrogent sur les substituts possibles lorsque les destinataires des aides d'urgence ne disposent pas de compte bancaire, ou encore qu'ils ont un découvert bancaire. En effet, dans les faits, bien qu'incertain et insaisissable, une aide financière créditée sur un compte débiteur viendra en atténuation du découvert.

Dans le cadre d'un partenariat établi de longue date, la Banque Postale a sollicité l'Odas pour conduire cette étude. Le questionnaire a été adressé à l'ensemble des départements métropolitains le 25 novembre et une relance a été effectuée le 18 décembre. Une deuxième relance sera sans doute effectuée en janvier.

L'objectif est de finaliser l'étude dans le courant du premier trimestre 2020. Les résultats seront bien entendu adressés à l'ensemble des départements.

## 1.3. Etude sur le besoin de repères des acteurs éducatifs

Pour la troisième année consécutive, l'Odas a réalisé en partenariat avec le Journal des acteurs sociaux (JAS) une enquête nationale auprès des acteurs de la protection de l'enfance. Alors que nous vivons dans une société dont la complexité va croissante, chacun a plus que jamais besoin de repères, identitaires, affectifs, juridiques, éducatifs... Le questionnaire, diffusé à 10 000 contacts, visait à interroger les différents acteurs de la protection de l'enfance sur leurs perceptions et leurs attentes. Il s'agissait de préciser ce qui fait repère, ce qui manque, ce qui devrait être consolidé.

L'analyse a porté sur plus de 1 300 réponses aux dix questions, dont deux ouvertes. Il en ressort le besoin d'un cadre partagé, même si les réponses d'un peu moins de la moitié des répondants nuancent le propos majoritaire des travailleurs sociaux. Les principaux résultats ont été présentés lors des XII<sup>èmes</sup> assises de la protection de l'enfance à Marseille (cf. infra) et ont fait l'objet d'une publication, diffusée aux participants de cette manifestation et disponible notamment sur le site internet de l'Odas.

## 1.4. Etude sur les relations entre le service social départemental et le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), initialement créé par circulaire (8 avril 2010), a été consolidé dans ses principes et ses missions par la loi du 24 mars 2014 (n°2014-366) pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). La loi conforte le SIAO comme « plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile » et en précise les missions. Elle renforce également les obligations à l'égard du SIAO tant des structures d'hébergement financées par l'Etat que de celles gérant des dispositifs de logement adapté. Placé sous la compétence de l'Etat, ce dernier passe une convention avec une personne morale pour assurer un SIAO dans chaque département. En conséquence, le SIAO est principalement financé par l'Etat.

Le SIAO assure une coordination dans la prise en charge des personnes sans domicile mais aussi des personnes relevant des compétences propres des collectivités locales en matière d'action sociale (droit commun ou au titre de l'ASE pour les départements...) ou de politique du logement (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et Fonds Solidarité Logement (FSL) pour le Département, compétences confiées aux intercommunalités, etc...). A ce titre, des partenariats sont nécessairement mis en œuvre, notamment par la sollicitation du SIAO par les collectivités locales ou leurs travailleurs sociaux aux fins de rechercher des solutions d'hébergement ou de logement. De plus la mise en œuvre depuis plusieurs années d'une politique prioritairement tournée vers le logement a aussi

contribué à associer davantage le SIAO aux politiques d'accès au logement des personnes défavorisées, y compris au logement locatif social. Enfin, l'appel à manifestation d'intérêt engagé dans le cadre du « plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 » a sélectionné 24 territoires pour une mise en œuvre accélérée.

Dans le prolongement des travaux menés par l'Odas sur la mise en œuvre des nouveaux (PDALHPD) avec un échantillon de départements (cf rapport d'activité 2018), la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a souhaité qu'un travail d'état des lieux soit conduit sur les relations entre les Départements et les SIAO, en s'intéressant plus particulièrement au service social départemental.



A cette fin une enquête flash a été conduite au deuxième semestre de l'année 2019 auprès de l'ensemble des départements. Les résultats de cette enquête avec soixante-dix répondants seront complétés par une analyse plus qualitative des pratiques de huit départements : Bouches-du-Rhône, Eure, Haute-Saône, Haute-Savoie, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Meurthe-et-Moselle et Var. Les résultats de cette étude seront bien entendu communiqués aux départements.

### I.5. Etude sur l'impact de la contractualisation entre l'Etat et les départements en matière d'insertion, ainsi que le suivi, les contrôles et les sanctions des bénéficiaires du RSA

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, une démarche de contractualisation entre l'Etat et chaque département a été engagée pour sa mise en œuvre sur trois thématiques : l'aide sociale à l'enfance, le renforcement des compétences des travailleurs sociaux et l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA). C'est ce dernier domaine que l'Odas a choisi pour mesurer l'impact de cette contractualisation.

Pour faire écho au poids des allocations évoqué précédemment (voir I.1), la dépense relative au revenu de solidarité active représente plus de la moitié des dépenses d'allocations. L'enjeu de la maîtrise de cette dépense est donc crucial, surtout dans la perspective où une nouvelle dégradation de l'activité économique surviendrait. Toutefois les départements sont placés dans une position très inconfortable, car ils n'ont guère de maîtrise sur les flux de bénéficiaires entrants dans le dispositif, puisqu'ils n'ont pas de compétence en matière d'emploi, ni d'influence sur l'un des outils majeurs pour permettre aux bénéficiaires de sortir du dispositif en retournant à l'emploi : la formation. Quels sont les effets de cette contractualisation, sur les relations partenariales, sur les fonctionnements internes, sur le suivi des bénéficiaires ?

A ces interrogations est venue se greffer la demande de la DGCS, dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyen, de disposer d'une vision sur les modalités concrètes de suivi et de contrôle des BRSA par les Départements afin d'alimenter la réflexion engagée sur le revenu universel d'activité.

Pour mener à bien cette étude dans ces deux volets, la méthodologie a été conçue au quatrième trimestre de l'année 2019. Elle devrait se décliner par une « enquête-flash » à l'intention de tous les départements et par la conduite d'entretiens téléphoniques approfondis auprès des responsables insertion d'un panel de trente départements.

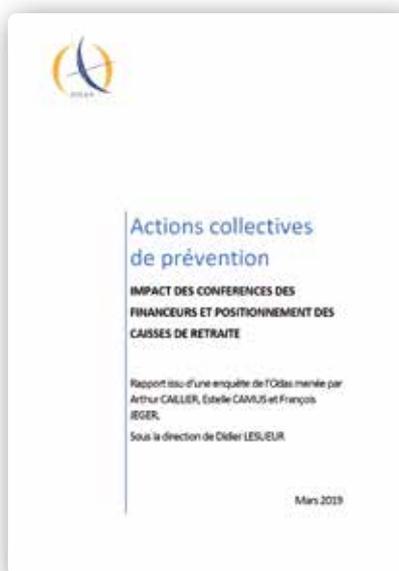
### I.6. Etude sur l'incidence des conférences des financeurs en matière de prévention de la perte d'autonomie sur les actions collectives

Depuis plusieurs années, la CNAV a fait de la prévention de la perte d'autonomie, notamment auprès des retraités les plus fragiles, une priorité de sa politique d'action sociale. Cette politique s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillesse, qui a instauré la mise en place, dans chaque territoire départemental, d'une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA). Ces CFPPA se sont installées progressivement à partir de 2016, pour couvrir l'intégralité des départements métropolitains en 2017.

Ces instances fédèrent localement les principaux acteurs du secteur, dont les caisses de retraite, afin de définir un programme coordonné de financements des actions individuelles et collectives de prévention. Ce programme est construit autour des priorités identifiées sur chaque département et s'appuie sur six axes définis par la loi, dont l'axe 6 qui porte sur le développement d'autres actions collectives de prévention (ACP). Afin de concrétiser leur programme, les CFPPA ne disposent pas de fonds propres, mais mettent en synergie les actions et circuits financiers de chaque financeur, auxquels s'ajoutent deux concours spécifiques de la CNSA, dont un dédié à l'axe 6.

Au mois de novembre 2017, la CNAV a confié à l'Odas, la réalisation d'une « enquête flash », afin d'une part d'évaluer l'impact de la CFPPA sur le développement et la programmation d'actions collectives de prévention (ACP) et d'autre part d'objectiver la place des Carsat et des structures inter régimes, en matière de prévention, au sein des CFPPA. Afin de répondre à ces objectifs, deux questionnaires ont été conçus. L'un des questionnaires est destiné aux Départements, qui président les CFPPA, l'autre est destiné aux Carsat, membre de droit de la CFPPA et un des principaux acteurs de la prévention de la perte d'autonomie sur les territoires, à travers notamment les structures inter régimes (Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT), Prévention Retraite Ile-de-France (PRIF),...).

L'enquête a été menée entre le 21 novembre 2018 (envoi des questionnaires) et le 15 janvier 2019 (restitution des premiers résultats) auprès de l'ensemble des Carsat et Départements métropolitains. Les résultats de cette étude ont été présentés aux administrateurs membres de la commission d'action sociale de la CNAV, puis aux directeurs d'action sociale des CARSAT. Le rapport a été remis en mars 2019 à la CNAV et n'a pas été imprimé pour l'instant mais sera mis en ligne sur le site internet de l'Odas. Il a été adressé à l'ensemble des répondants à l'enquête.



## II - SEPT RECHERCHES-ACTIONS

L'origine d'une recherche-action est très variée. Son thème peut partir de la préoccupation d'une commune, d'un département et même d'une association. Sans toujours déboucher sur sa mise en œuvre. Ainsi, en 2019, le département de la Gironde a sollicité l'Odas pour engager une recherche-action pour contribuer à la construction d'une stratégie départementale de développement social. Les échéances internes n'étant pas compatibles avec la conduite d'une telle démarche, la faisabilité d'une recherche-action sur la construction des projets sociaux de territoire a ensuite été étudiée. L'engagement d'une recherche-action nécessite donc un temps de maturation plus ou moins long. Une temporalité nécessaire qui se vérifie aussi avec les recherches-action initiées par l'Odas. Quoiqu'il en soit, deux types de recherche-action sont conduites : avec une seule institution, avec plusieurs institutions.

Cinq recherches-actions concernent une seule institution : l'action éducative d'une ville et la protection de l'enfance avec la ville d'Orly, le pilotage de l'action sociale territorialisée avec le Département de la Haute-Loire, le processus de construction d'une maison de l'autonomie également avec le département de la Haute-Loire, le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec le Département de la Guadeloupe et enfin sur la mise en œuvre du projet stratégique de l'association Rétis.

Deux recherches-actions concernent plusieurs collectivités : Soutien éducatif et protection de l'enfance majoritairement avec des départements, et la place des aînés dans la cité, avec essentiellement des villes.

### II.1. Recherche-action sur l'action éducative d'une ville et la protection de l'enfance

La ville d'Orly a souhaité analyser l'efficacité de ses interventions dans le domaine de la prévention des risques sociaux concernant les enfants, grâce à une recherche-action menée avec l'Odas engagée en 2017. Ses objectifs portaient sur : l'amélioration de l'observation des besoins des enfants et de leurs familles, nécessaire à une meilleure adaptation des réponses ; le développement de la prévenance et de la prévention ; le renforcement de la coopération entre les acteurs locaux en matière de protection de l'enfance.

La construction de l'état des lieux, deuxième étape de la démarche a été poursuivie et achevée par une présentation aux élus de la ville et ensuite à l'ensemble des professionnels rencontrés. L'état des lieux résulte d'une analyse du contenu des nombreux entretiens menés, collectifs mais aussi individuels. Rappelons à cet effet que cette démarche a mobilisé une très grande diversité d'acteurs, de la ville (sociaux, éducatifs, sanitaires, ...), de l'Etat (éducation nationale, police), du département (services sociaux et médico-sociaux) et associatifs.

Cette base partagée a permis d'engager l'étape suivante, la construction de pistes opérationnelles qui doivent

s'appuyer sur un renforcement significatif des coopérations entre les institutions, et en particulier l'école. Elles doivent aussi répondre à l'objectif d'une part de s'adresser à l'ensemble des parents et concerner tous les enfants et à parvenir aussi d'intervenir le cas échéant le plus précocement possible. Avec la prise en compte aussi de l'enjeu de la mobilisation des parents, qui est moins simple qu'il n'y paraît. En effet, avec la dématérialisation des démarches administratives, les opportunités d'échange direct avec les parents se sont raréfiées, ne facilitant pas l'appréhension de leurs besoins.

La finalité de cette démarche, très similaire à la recherche-action « soutien éducatif et protection de l'enfance » ainsi que son état d'avancement permettent de bien préfigurer ce qu'il est possible d'engager concrètement. Si l'aide sociale à l'enfance est une compétence du département, la protection de l'enfance est nécessairement une compétence partagée entre le département, qui en est le chef de file, et les communes, qui disposent de nombreux leviers pour concourir au bien-être des enfants dès le plus jeune âge, et au soutien des familles. Il a donc été logiquement proposé d'associer la ville d'Orly à la recherche-action « soutien éducatif et protection de l'enfance » (cf. infra).

### II.2. Recherche-action sur le pilotage de l'action départementale territorialisée

La recherche-action avec le Département de la Haute-Loire pour améliorer l'efficacité de sa politique sociale, a été poursuivie en 2019. La définition des modalités aptes à cerner les priorités de l'action dans chaque territoire et les moyens à y affecter a été achevée. La méthode pour élaborer les projets sociaux de territoire a également été construite, toujours en s'appuyant sur une méthode participative avec des équipes projets constitués dans chacun des trois territoires infra-départementaux.

Les projets sociaux de territoire peuvent constituer un bon support de croisement entre les réalités observées localement, les ressources et les manques avec les orientations stratégiques du département, notamment celles des différents schémas. Une attention particulière est donc portée sur les relations entre les directions thématiques du siège qui portent les politiques de compétence départementale (prévention et protection de l'enfance, autonomie, insertion) et les territoires d'action sociale. De même pour ce qui concerne les orientations qui se dessinent pour la mise en œuvre de la maison de l'autonomie avec le projet d'organiser une déconcentration d'une partie des professionnels dédiés à l'évaluation dans ces territoires (cf infra). Et d'identifier des objets concrets pour travailler la transversalité comme la mise en œuvre de l'accueil inconditionnel.

### II.3. Recherche-action sur la construction d'une maison de l'autonomie

Le partenariat avec le Département de la Haute-Loire pour conduire une recherche-action permettant la mise en œuvre de leur maison de l'autonomie (MDA) s'est poursuivi et achevé en 2019. Pour décliner l'orientation décidée par l'assemblée départementale, trois objectifs

ont été retenus : proposer un guichet unique ; devenir un lieu ressource, pour les habitants et les partenaires par la connaissance des besoins et de l'offre de service ; devenir un lieu d'animation, afin d'initier ou d'encourager des projets ayant une vision inclusive.

La mise en œuvre de ces objectifs s'appuie sur une mutualisation de l'ensemble des moyens (humains, logistiques et financiers) qui nécessite notamment de favoriser la connaissance réciproque des équipes et l'émergence d'une culture commune. Des initiatives ont été engagées en ce sens. L'année 2019 a été consacrée à la co-construction des scénarios dessinant la MDA, en s'appuyant sur l'ensemble des matériaux rassemblés depuis l'engagement de cette démarche. La réflexion a aussi porté sur des améliorations ou des simplifications qui pourraient ou devraient être mises en œuvre, sans attendre celle de la MDA.

C'est un intense travail de réflexion et de production qui a été conduit en interne, appuyé et conclu par cinq séminaires, menés avec l'Odas : le premier sur l'accueil et l'information, le second sur l'instruction des dossiers, le troisième sur la mise en œuvre des décisions, le quatrième sur le suivi des décisions et l'accompagnement des personnes. Et, en lien avec la recherche-action sur le pilotage de l'action sociale (cf. supra), un séminaire sur la territorialisation, commun à tous les responsables animant les politiques thématiques et à ceux animant les territoires d'action sociale. A noter également que les cadres se sont rendus en Lozère, que l'Odas avait également accompagné dans une démarche similaire de structuration d'une MDA, pour mieux en appréhender le fonctionnement, et bénéficier de l'expérience acquise. La méthodologie suivie a permis que les cadres et les agents du département se saisissent pleinement du projet.

Le comité de pilotage de décembre 2019 a retenu les propositions construites par cette démarche, ouvrant la voie pour une mise en œuvre opérationnelle. Ce qui coïncide avec l'acquisition par le département de locaux adaptés.

#### II.4. Recherche-action sur le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Cette nouvelle recherche-action a été conçue et engagée dans le courant de l'année 2019 avec le Département de la Guadeloupe, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle vise à organiser un guichet unique de proximité interinstitutionnel dans les territoires infra-départementaux sous le vocable d'accueil social universel de proximité. Mais également à inscrire dans l'action, la référence de parcours, avec une nécessaire clarification de son rôle. En effet, il s'agit de définir ce qu'est un référent de la personne ou de la famille alors que ce sont surtout des référents thématiques (par exemple, le référent « aide sociale à l'enfance »), qui sont couramment désignés comme dans la plupart des départements. Enfin, l'ambition est également de rechercher davantage de participation des personnes concernées.

S'agissant d'une recherche-action, la démarche est bien entendu construite ensemble en s'appuyant sur les principes suivants :

- **Construire** les démarches avec l'ensemble des acteurs concernés.
- **Favoriser** la coopération entre les différentes institutions engagées dans la démarche et de manière durable.
- **Elaborer** de manière participative les méthodes et les outils nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs pour bien prendre en compte les spécificités des territoires.
- **Tester** au fur et à mesure sur les territoires et avec les usagers la pertinence des dispositifs et outils élaborés.

Il est utile de souligner que les travaux de l'ODAS sur la problématique de la rénovation des pratiques sociales et le développement de la participation des usagers, ainsi que le renforcement de l'accès aux droits et aux services sociaux, se situent dans une logique de développement social.

Cette démarche se déroulera sur trois ans (2019 à 2021), avec une structuration renforcée de la méthode, pour prendre en compte l'éloignement géographique. Les déplacements en Guadeloupe de l'Odas sont ainsi effectués par séquence d'au moins une semaine. Quatre séquences, dont une de deux semaines ont été organisées en 2019.

#### II.5. Recherche-action sur la mise en œuvre du projet stratégique d'une association de protection de l'enfance

L'association RETIS, créée en 2007, est une association qui intervient dans le champ de la protection de l'enfance et installée en Haute-Savoie. Son projet mobilise, outre les acteurs de la protection de l'enfance, des acteurs habituellement éloignés de ces pratiques : société civile, monde de la recherche et des parents. Son projet a pour finalité d'améliorer la vie des enfants vulnérables en tissant et en retissant les liens familiaux et sociaux abimés.

Cette association, avec le soutien du Département de Haute-Savoie et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), a implanté un dispositif intégré de protection de l'enfance regroupant quatre services : un service d'accueil de jour multifamilial (AJMF), un service d'action éducative en milieu ouvert avec hébergement (SAEMOH), un service de placement familial (ANCRE) et un service de soutien aux tiers dignes de confiance (Tiers). Cette offre de service ouverte et plurielle, permet d'adapter la réponse aux besoins des enfants, des parents et des familles. De plus, l'association développe des actions au titre de la prévenance<sup>1</sup> (actions d'entraide de type « jardin partagé », conférences, ateliers d'écriture, etc.) dans un continuum qui va de la prévenance à la protection en passant par la prévention. L'association couvre principalement trois territoires de Haute-Savoie : le Chablais, le bassin d'Annecy et le Genevois.

1. Aussi appelée co-veillance, le terme « prévenance » vient du Québec. Dépasant la notion de prévention, ce concept renvoie au fait, « d'être attentif aux besoins de chacun et de faire à plusieurs, dans une logique collective et une dynamique de lien social » (Jean EPSTEIN, 2006)

Après plus de dix ans d'existence, son directeur fondateur a sollicité l'Odas pour réaliser une évaluation de l'action de cette association. L'Odas ne réalisant pas de prestation de services, il n'était pas possible de répondre à cette demande. Il a été donc convenu de mener une recherche-action pour vérifier comment la promesse de RETIS « protéger l'enfant dans son environnement avec ses proches » est mise en œuvre.



Pour mener cette démarche, un dispositif original a été mis en œuvre, en constituant un groupe de « chercheurs associés » composés de parents, de jeunes, de tiers dignes de confiance, de travailleurs sociaux, de cadres et de collaborateurs de l'Odas (cf. photo supra). La première réunion de cette équipe a eu lieu en octobre 2019.

## II.6. Recherche-action sur le soutien éducatif et la protection de l'enfance

Rappelons que la recherche-action « Soutien éducatif et protection de l'enfance » a été préfigurée avec la ville d'Orly et que huit départements ont souhaité rejoindre cette démarche, avec l'identification de deux territoires pilotes : Haute-Loire, Haute-Savoie (Gaillard et Rumilly), Loire-Atlantique, Meurthe-et-Moselle (Lunéville et Terres de Lorraine), Moselle (Woippy, territoire Metz/Orne et Boulay, territoire Forbach/Saint-Avold), Nord (Valenciennes et Louches), Sarthe (Le Mans et Pays Maine Saosnois) et Pyrénées Atlantiques (Pau et Pays des Gaves).

Elle vise, à partir d'un état des lieux établi en commun, à définir et à mettre en œuvre de nouveaux modes de relations entre tous les acteurs concernés à un titre ou à un autre par l'enfance, la jeunesse et la famille afin de développer des actions de prévention. Il s'agit avec tous les lieux en lien avec des enfants et des jeunes - et en priorité avec les écoles - de mobiliser tous les acteurs concernés du territoire. La finalité est d'organiser un environnement plus favorable à l'éducation des enfants avec les parents, en faisant de l'éducation un enjeu partagé à l'échelle d'un quartier ou d'un territoire, pour que les difficultés rencontrées par les enfants et leurs parents puissent trouver des solutions – individuelles ou collectives – le plus précocement possible.

Plusieurs travaux menés par l'Odas, en particulier sur le contenu des signalements et leur évolution annuelle ont mis en relief l'importance de la dislocation des liens sociaux de la famille parmi les principales causes des dangers et des risques de dangers sur les enfants. Les conséquences de la diversification des structures familiales<sup>2</sup>, de l'évolution des relations intrafamiliales<sup>3</sup>, de la modification des modes de vie<sup>4</sup> n'ont pas été compensées par le développement de logiques sociales plus collectives dans le champ de l'éducation. Bien au contraire l'éducation, en parallèle d'une évolution très individualiste de la société, est devenue une affaire privée, laissant bon nombre de parents, quels que soient les milieux sociaux, dans le désarroi, alors même que la société se transforme de manière inédite dans l'histoire humaine, par son ampleur et sa rapidité, bousculant la totalité des repères.

En réponse à ces évolutions sociales, l'Odas a préconisé à diverses reprises de s'appuyer davantage sur les différents espaces éducatifs, et plus particulièrement sur l'école, comme lieux privilégiés d'observation de l'enfance et des relations avec la famille. En effet, l'école reste le seul lieu de la société qui accueille la quasi-totalité des enfants, ce qui justifie dans le contexte actuel de la positionner de manière centrale. Il en résulte la nécessité d'expérimenter diverses hypothèses d'articulation plus opérationnelle entre le territoire et l'école, qu'il s'agisse de développer de nouvelles dynamiques intergénérationnelles et interculturelles ou de tisser des relations de grande proximité entre les travailleurs sociaux des départements et les enseignants, pouvant se concrétiser si nécessaire à travers des permanences d'animation sociale au sein des écoles. Cette démarche cherche donc à identifier les ressorts du développement des coopérations entre tous les acteurs pour faire émerger avec les parents et les enfants des réponses nouvelles adaptées à l'évolution de notre société. Elle a vocation à se déployer dans des quartiers dits « banals », quartiers « politique de la ville » et territoires ruraux.

Une convention de partenariat a été formalisée avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ) en décembre 2019 pour une durée de trois ans. Dans ses attendus, cette convention réaffirme que l'éducation et la protection des enfants les plus vulnérables sont une priorité, et que cette coopération permettra de renforcer le repérage des enjeux sociaux et de citoyenneté dans les territoires. Il s'agit d'identifier et de mettre en œuvre de nouveaux modes de relation entre les acteurs concernés afin de développer des actions de prévention, en lien le cas échéant, avec les programmes nationaux comme « cités éducatives » et « plan mercredi ». Cette démarche est soutenue par l'ADF et plusieurs institutions du champ de la protection sociale et du champ associatif<sup>5</sup>.

2. À côté de la famille « nucléaire », la famille « monoparentale » concerne désormais 1 enfant sur 5 et la famille « recomposée » 1 enfant sur 10 avec le développement de la pluri-parentalité.

3. Les différentes générations d'une même famille vivent de moins en moins à proximité. L'aide pour l'éducation des enfants ne s'exerce donc plus du tout de la même façon et a un impact sur le quotidien beaucoup plus faible.

4. Avec notamment le rôle devenu marginal de tous les lieux de construction de sens collectif comme le mouvement d'éducation populaire mais également la distance prise dans notre société avec la transmission entre les générations.

5. Il s'agit de l'Assemblée des Départements de France (ADF), de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) et de la Fondation OCIRP, et enfin de la Fédération Nationale des Centres Sociaux et Socioculturels de France, de La Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

Le travail a été poursuivi avec la ville d'Orly (voir supra) et engagé avec six des huit départements volontaires, avec la finalisation de la feuille de route, la tenue d'un comité de pilotage de lancement dans la plupart des départements, l'engagement de l'état des lieux (entretiens conduits par deux équipes de l'Odas pendant deux jours sur chacun des territoires retenus) et la restitution de son analyse au comité de pilotage local et à l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans deux départements (Pyrénées Atlantiques et Sarthe).

Sur le plan national, la démarche a été ponctuée par deux séances du comité de pilotage, la troisième ayant dû être reportée du fait des mouvements sociaux, notamment dans les transports, en fin d'année. Conçue à la fois comme un espace de restitution et d'échanges, cette instance permet aux représentants de chaque collectivité impliquée de faire le point sur les travaux menés, de croiser leurs regards, leurs pratiques, d'échanger sur les éventuelles difficultés et de s'inspirer d'initiatives éventuellement développées ailleurs. Outre l'avancée des travaux dans chaque territoire, cette instance a entendu et débattu des résultats des travaux menés sur l'orphelinage<sup>6</sup> par la Fondation OCIRP.

Cette démarche se poursuivra au moins jusqu'en 2021.

## II.7. Recherche-action sur la place des aînés dans la cité

Initiée avec le comité de pilotage tenue en fin d'année 2018, la recherche-action « La place des aînés dans la cité » a l'ambition d'identifier et de mettre en œuvre tout ce qui peut concrètement favoriser la mobilisation des aînés dans la cité, ce qui nécessite de rechercher de nouvelles formes de coopération entre tous les acteurs concernés dont bien évidemment les habitants eux-mêmes. Les villes d'Angers, Bordeaux, Paris, Saint-Jean-de-Maurienne et le département de la Marne ont confirmé leur engagement. Compte tenu de la tenue des élections municipales en 2020, d'autres villes intéressées ont souhaité attendre cette échéance pour prendre leur décision. Un partenariat a aussi été engagé avec l'AG2R – La Mondiale Champagne/Ardenne et est envisagé avec l'URIOPSS Champagne-Ardenne. Cette démarche est également soutenue par l'ADF et la CCMSA.

Aujourd'hui, et c'est récent dans notre histoire, la fin de l'activité professionnelle ouvre un nouveau temps de la vie dont la durée n'a cessé de s'allonger ces trente dernières années. Et surtout, l'augmentation de l'espérance de vie est la conséquence d'une amélioration significative de la santé. C'est majoritairement en bonne santé que nos concitoyens abordent ce nouveau temps de la vie. L'assimilation de la vieillesse et encore moins de la perte d'autonomie à la retraite n'est donc plus une réalité. Pourtant, notre société continue de faire de la retraite une véritable barrière entre les âges, qui contribue à la mise à l'écart des plus âgés de nos concitoyens et à la diffusion d'une vision dévalorisante de la vieillesse. Les aînés sont d'abord considérés comme une charge alors qu'ils constituent une formidable ressource. Et cette ressource peut

être estimée à plus de 13 millions de personnes, si on fait abstraction de celles qui sont momentanément ou durablement touchées par des incapacités. Or, si l'on en croit le dernier baromètre du bénévolat publié par France Bénévolat, alors que le nombre des personnes de plus de 60 ans ne cesse d'augmenter, le temps qu'elles consacrent à des activités bénévoles aurait tendance à diminuer.

Il donc grand temps de rechercher et d'expérimenter de nouvelles dynamiques pour renverser cette tendance. Avec l'ambition d'impulser un rôle moteur des personnes âgées dans leur territoire de vie pour servir non seulement leur intérêt en favorisant le « bien vieillir », mais également celui de toute la société, comme facteur de croissance et de cohésion sociale. Cela ne sera possible qu'en dépassant le cloisonnement entretenu entre les personnes âgées et le reste de la société comme le montre le recensement et l'analyse des initiatives de développement social par l'agence des pratiques et initiatives locales ([www.apriles.net](http://www.apriles.net)), comme par exemple les actions « L'outil en mains », « Lire et faire lire » ou « La journée citoyenne » qui favorisent toutes l'inclusion active des aînés dans leur environnement, en s'appuyant sur la rencontre entre les générations.

Avec cette démarche, il s'agit bien sûr de mieux comprendre l'état d'esprit des aînés et leurs attentes, et donc de travailler à l'adaptation et à l'élargissement des propositions qui peuvent être faites. Il faut repérer et consolider l'offre d'utilité sociale que l'on peut offrir aux aînés, notamment en favorisant l'ouverture de services publics (en particulier dans l'enfance, l'accueil administratif, l'offre culturelle) mais aussi de toutes les activités où leur implication constitue une plus-value. Enfin, il s'agit de faciliter l'accès à l'offre. Car l'étude réalisée il y a quelques années par l'Odas sur le bénévolat dans deux villes (Tain-L'Hermitage et Tournon) avait montré qu'un nombre considérable d'aînés n'était pas bénévoles en raison d'un manque d'informations, d'un déficit d'accueil... Ce qui nécessite de recenser les relais possibles avec tous les services de la ville, mais également l'ensemble des partenaires pour faire connaître les possibilités offertes sur chaque territoire.

Le travail a été engagé avec quatre des cinq collectivités volontaires, avec la finalisation de la feuille de route, la tenue d'un comité de pilotage de lancement à Paris et dans le département de la Marne, l'engagement de l'état des lieux (entretiens conduit par deux équipes de l'Odas pendant deux jours sur chacun des territoires retenus) dans le Pays Vitriat (département de la Marne), à Paris et à Saint-Jean-de-Maurienne. En outre, avec cette dernière, l'état des lieux a été restitué et retravaillé avec l'ensemble des cadres de la ville.

Comme pour la recherche-action « soutien éducatif et protection de l'enfance », un comité de pilotage national dont la vocation est la même, a été réuni une fois cette année. A ce stade des travaux, il apparaît de manière récurrente que le développement de l'engagement des aînés pose aussi la question de susciter l'engagement à tous les âges de la vie.

Cette démarche se poursuivra également jusqu'en 2021.

6. Il s'agit, pour un enfant, de la perte d'un ou de ses deux parents.

# LE RECENSEMENT ET L'ANALYSE DE L'INNOVATION SOCIALE

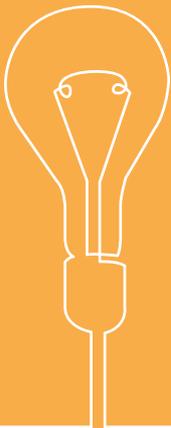
## 2

Avec la mutation profonde de notre société sur le terrain économique et social, notre modèle de solidarité est contraint de s'adapter en permanence. C'est dans cette perspective que s'est développée progressivement la notion d'innovation locale. Il s'agit non seulement d'optimiser les ressources engagées, mais aussi d'accompagner les efforts des pouvoirs publics par une mobilisation de toutes les énergies locales, pour apporter des réponses nouvelles plus conformes aux attentes des populations et au nouveau contexte financier.

Créée par l'Odas en 2006 et intégrée à son équipe, Apriles a pour rôle de promouvoir une culture de l'innovation sociale en identifiant, en expertisant et en faisant connaître un ensemble d'initiatives inspirantes, initialement porteuses d'une démarche de développement social, et susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.

Ces initiatives doivent répondre à une quinzaine de critères, dans une approche de l'innovation qui ne se limite pas aux aspects techniques ou technologiques, mais qui tient aussi compte de l'ingénierie de projets, des méthodologies employées et des dynamiques de partenariats et de transversalité générées. Ces initiatives sont valorisées par des fiches diffusées sur le site internet d'Apriles, accessible à tous. Chaque fiche détaille l'origine, la mise en œuvre opérationnelle de l'action et en dresse un bilan synthétique. A la différence d'autres plateformes plus thématiques ou émanant de têtes de réseau, Apriles se positionne sur tous les secteurs de l'innovation sociale dès lors que celle-ci génère du développement local, social, écologique ou économique.

C'est donc plus de quatorze années de capitalisation d'expertise que le nouveau site internet permettra de mettre en valeur (I), et c'est sur cette base que le nouveau site internet dédié à l'innovation concernant les aînés ou les personnes vivant avec un handicap sera ouvert au public (II).



7. A Le RIDS avait été créé en partenariat avec notamment la Direction générale de l'action sociale (DGAS), la Caisse centrale de la MSA, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) et l'Union nationale des CCAS (UNCCAS).

8. Apriles a été créé en partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), la Caisse centrale de la MSA et le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG CIV), devenu Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) puis Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

## I - L'EXPERTISE DES PRATIQUES INNOVANTES

Dès sa création, en 1990, l'Odas a été témoin des nombreuses initiatives prises sur les territoires par des porteurs de projets très différents. Celles-ci étaient souvent génératrices de changement ou d'évolutions sociétales mais pour la plupart limitées géographiquement et dans le temps. Elles avaient donc du mal à se faire connaître et à essaimer. Il a aussi été constaté que, d'un territoire à l'autre, des actions similaires étaient lancées sans profiter des enseignements des expériences menées ailleurs. Par ailleurs, les acteurs locaux ont régulièrement exprimé le besoin de disposer d'une banque de données sur les expériences les plus significatives et les plus prometteuses.

C'est pourquoi, dès 1999, pour entretenir et renforcer cette dynamique d'innovation locale, l'Odas a mis en place un dispositif susceptible de répondre pour partie à ces attentes, en étroite partenariat avec d'autres institutions. Organisée sous la forme d'un réseau d'informations sur le développement social (RIDS), regroupant une dizaine de grandes associations et institutions<sup>7</sup>, cette activité s'est progressivement structurée pour devenir en 2006 l'Agence Apriles<sup>8</sup>. Il s'agissait de passer de l'animation d'un réseau fournissant simplement des informations, à une démarche d'identification mais aussi d'expertise des actions inspirées par une volonté d'innovation sociale.



En 2019, le nombre de visites sur le site Apriles s'élevait à un total de 45 045 (-19.7% par rapport à 2018). Le nombre de pages vues atteint 122 684 (-8%). En outre, 14 478 (-1.36 %) nouveaux visiteurs se sont connectés sur Apriles. Cette fréquentation en diminution s'explique d'une part par une activité éditoriale moins importante et d'autre part par un site obsolète techniquement, car notamment pas adapté à une navigation à partir d'une tablette ou d'un smartphone. Par ailleurs, la newsletter Apriles, dont les abonnés sont

composés de membres traditionnels du réseau Apriles et d'internautes s'étant inscrits spontanément en découvrant le site, comptait, au mois de décembre 2019, 10 449 abonnés, lecteurs fidèles des productions de l'agence.

L'expertise produite par Apriles (I.1) n'est pas seulement accessible sur le web (I.2), mais également au travers de médias plus traditionnels et notamment la presse (I.3), ainsi que par sa contribution à d'autres réseaux (I.4).

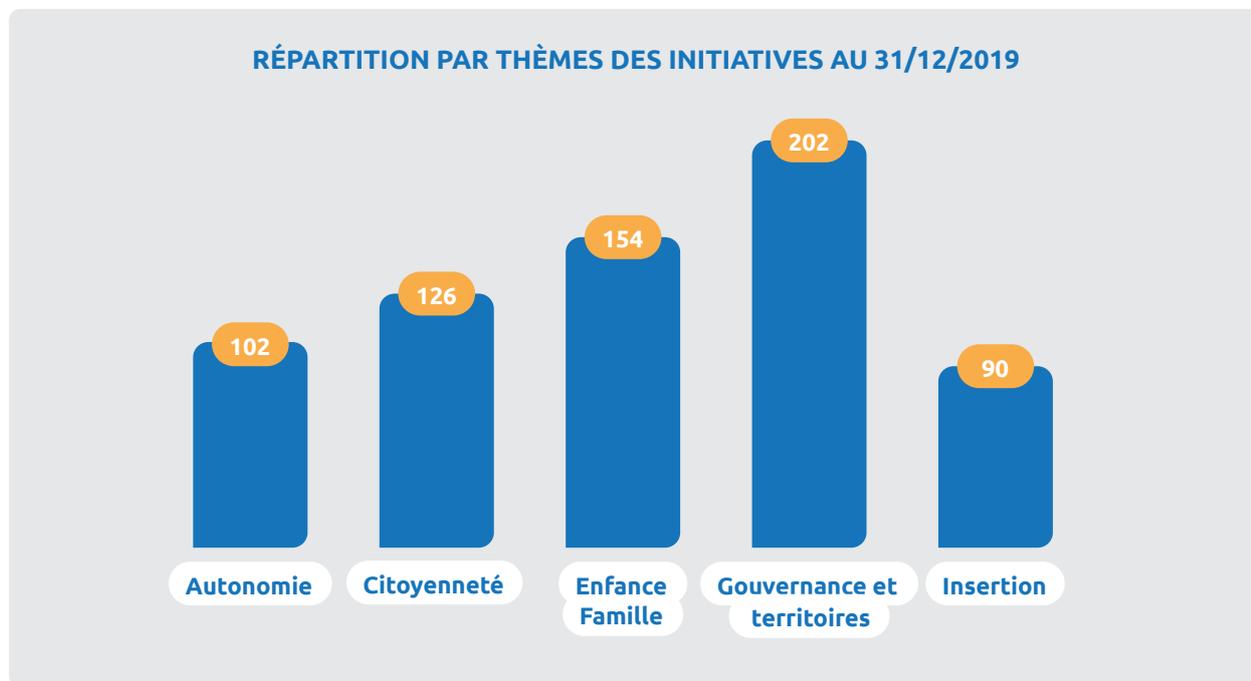
7. Le RIDS avait été créé en partenariat avec notamment la Direction générale de l'action sociale (DGAS), la Caisse centrale de la MSA, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) et l'Union nationale des CCAS (UNCCAS).

8. Apriles a été créé en partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), la Caisse centrale de la MSA et le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG CIV), devenu Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) puis Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

## I.1. La production éditoriale

Au 31 décembre 2019, le site [apriles.net](http://apriles.net) comptait 413 fiches action en ligne. A cette date, la base du site est toujours particulièrement riche en actions valorisant le bénévolat, la participation des habitants, les nouvelles

pratiques professionnelles, les modes de gouvernance et les partenariats institutionnels innovants, la lutte contre l'exclusion sociale, les relations de voisinage, le développement social en milieu rural et les actions en faveur de la jeunesse.



*Nb : Le total des initiatives par thèmes est supérieur au total des initiatives publiées car une même action peut relever de plusieurs champs et/ou catégories.*

Il n'y a pas eu de changement significatif quant au fonctionnement de l'agence en 2019. Puisant dans les signalements des membres du réseau Apriles, dans les repérages effectués par les collaborateurs de l'Odas lors de leurs différents travaux et déplacements ou encore au cœur des réseaux partenaires, ainsi que dans les publications des collectivités locales, l'équipe d'Apriles a balayé plusieurs dizaines d'initiatives. Après étude de leur mise en œuvre, vérification du caractère novateur de l'initiative au vu des actions déjà présentes dans la base Apriles et de leur impact, l'agence a réalisé et publié uniquement quatre fiches en 2019. Cette faible activité éditoriale s'explique par l'énergie déployée sur la refonte du site et la requalification des actions déjà existantes, ainsi que sur le travail de conception du site internet, « Lab'AU » (laboratoire de l'autonomie – cf infra).

## I.2. La présence sur le web

Apriles continue par ailleurs à être présent sur la toile à travers son compte @AgenceApriles sur Twitter. Le site a ainsi publié 504 tweets et compte 533 followers, parmi lesquels figurent de nombreuses collectivités locales (Nantes, Marseille, Brest, départements de Seine-Saint-Denis, des Côtes d'Armor, de Meurthe-et-Moselle...), plusieurs réseaux nationaux (Labo ESS, Unccas, Rennes, Outil en main, Initiatives, l'Observatoire de la laïcité, Alliance Ville Emploi, Resolis, Uniopss, Fonda, Ocirp...) et

certains ministères (ministère de la Ville, DGCS). Souvent retweetés, les envois d'Apriles sont par ailleurs repris par plusieurs agrégateurs de contenus dans les champs de la gouvernance locale et de l'économie sociale et solidaire.

Un logo cliquable d'Apriles demeure visible sur les sites de plusieurs prescripteurs comme l'agence d'information « reporters d'espoir », la fondation SnCF, plusieurs conseils départementaux, le site villes et territoire du Languedoc Roussillon, [www.resovilles.com](http://www.resovilles.com), [www.socioeco.org](http://www.socioeco.org), [wiser.org](http://wiser.org), le réseau de l'évolution durable, le site du centre ressource de la politique de la ville de Marseille, celui du centre de ressource 66, le site des ateliers du vivre ensemble et de la fraternité, le site de l'Institut national du développement social... A signaler également, de nombreuses expériences d'Apriles.net figurent sur les sites de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), du Carrefour des innovations sociales (voir infra), du réseau rural français ou sur [or-gris.org](http://or-gris.org) par exemple.

Apriles est également référencé comme site ressource sur plusieurs sites. A titre d'exemple, Apriles est mentionné dans l'espace professionnel du site [www.pourbienvieillir.fr/](http://www.pourbienvieillir.fr/), site de référence de l'interrégime des caisses de retraite. Les associations et institutions faisant l'objet de fiches action et de portraits d'acteurs mettent également ces textes en ligne sur leurs sites, avec un lien vers [apriles.net](http://apriles.net).

### I.3. La présence dans les publications traditionnelles

Apriles est régulièrement cité dans plusieurs publications, dont les actualités sociales hebdomadaires (ASH). Partenaire fidèle d'Apriles, le Journal des acteurs sociaux (JAS) publie régulièrement des articles concernant les actions expertisées.

Les fiches actions sont également utilisées comme support pédagogique. C'est le cas notamment du manuel « Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales » des éditions Nathan, étoffé de nouvelles actions à chaque réédition, ainsi que d'un autre ouvrage des éditions Eslevier Masson en direction des terminales. A chaque fois, un encadré présente Apriles et son activité. Le CNFPT utilise également le contenu du site dans le cadre de l'organisation de ses concours. Là aussi, à chaque fois, un encadré présente l'agence et son activité. Les publications d'Apriles sont de plus régulièrement citées dans sa lettre d'information documentaire « Solidarité, cohésion sociale, enfance ».

Par ailleurs, plusieurs établissements universitaires et de formation, comme l'Université Bretagne-Sud ou le CNED de Grenoble, utilisent les fiches Apriles dans le cadre de leurs cours.

### I.4. Présence dans d'autres réseaux

Depuis sa création, Apriles a toujours eu à cœur de diffuser librement et au plus grand nombre les actions expertisées afin de faciliter la mutualisation des connaissances. C'est pour cette raison que l'Odas est devenu l'un des premiers partenaires du Carrefour des innovations sociales ([www.carrefourdesinnovations sociales.fr](http://www.carrefourdesinnovations sociales.fr)) lancé le 25 novembre 2019.

À la fois plateforme numérique coopérative et moteur de recherche dédiés à l'innovation sociale, le Carrefour a pour objectifs de recenser collectivement et de manière experte toutes les innovations sociales, les décrire, les localiser et faciliter les mises en contacts. Il allie la puissance du collectif à celle du numérique pour permettre aux bonnes pratiques d'essaimer. Initié par le Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET), désormais ANCT, et La Fonda, il met en commun les innovations sociales repérées et expertisées par quelque 70 structures (Banque des Territoires, le Groupement National des Initiatives et Acteurs Citoyens, le Réseau Rural Français, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, etc.).

L'Odas, à travers Apriles, a été associé dès le départ à sa création et fait partie de la dizaine d'organismes qui le copilotent. Ce Carrefour des innovations sociales se caractérise par son approche très collective qui permet de susciter une culture commune de l'innovation. À terme, s'ajouteront des ateliers destinés aux utilisateurs du site afin de les aider à se saisir des initiatives présentées pour développer cette culture sur leurs territoires.

Reconnu pour son expertise sur les questions d'innovation sociale, l'Odas fait toujours partie du comité de sélection et du jury des « Trophées de l'innovation » de la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP).

## II. UN LABORATOIRE DE L'INNOVATION LOCALE CONCERNANT LES AINÉS ET LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Fort de l'expertise en innovation développée avec Apriles, l'Odas a souhaité mettre cette compétence au service d'un de ses champs d'études, l'autonomie. En effet, le soutien aux personnes confrontées à une perte d'autonomie est un des grands enjeux de la protection sociale de demain, qu'il s'agisse de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ou de répondre à la transition démographique et au vieillissement de la population. Dans un domaine impacté par de multiples changements législatifs et réglementaires, les pratiques ne cessent d'évoluer, sous l'impulsion des différents acteurs (associatifs, professionnels sociaux et médico-sociaux, autorités de tutelles, autorités tarifcatrices...).

L'Odas a donc choisi de capitaliser les nombreuses informations émanant de l'expertise de ses chargés d'études et de ses partenaires sur une plateforme dédiée à cette question, le Lab'Au. Cette démarche, étayée par un conseil d'orientation constitué de personnalités qualifiées, bénéficie du soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dans le cadre d'une convention de partenariat (2018 – 2020).

La CNSA a souhaité qu'une première série d'expertise soit consacrée à l'habitat « accompagné, partagé, inclus dans la vie locale », alors que la loi Élan entrain en vigueur. Un appel à contribution relayé dans les différents réseaux de la CNSA et de l'Odas a permis de recueillir plus de 200 initiatives. Parmi ces dernières, seuls les projets déjà mis en œuvre ont été retenus, et une trentaine ont été sélectionnés au final pour être expertisés. Pour chacun d'eux, il est prévu de conduire une expertise in situ, afin de rencontrer les porteurs de projet, leurs partenaires, les bénéficiaires... Quatorze visites sur site ont été ainsi réalisées en 2019. L'objectif est de publier au cours du premier semestre 2020 une vingtaine de fiches sur ce thème pour l'ouverture au public du Lab'Au ([www.labau.org](http://www.labau.org)).

Fidèle à sa vocation de partager ses connaissances, l'Odas a déjà été sollicité par des adhérents pour les éclairer dans leurs projets en matière de développement de solutions « d'habitat inclusif ». Par ailleurs la mission confiée par le Premier Ministre à M. Denis PIVETEAU et à M. Jacques WOLFROM pour contribuer à définir une stratégie nationale de développement de « l'habitat inclusif » a également sollicité l'Odas en fin d'année.

Le site internet Lab'Au, sera intégré à la nouvelle plateforme de l'Odas durant le premier semestre 2020. Ce site sera également référencé comme sourceur au sein du Carrefour de l'innovation sociale et ses expertises seront donc accessibles à partir de ce moteur de recherche.

# VALORISATION ET PROMOTION DES RECOMMANDATIONS DE L'ODAS ET DES EXPÉRIENCES NOVATRICES

# 3

L'Odas est souvent sollicité pour des auditions, soit des divers cabinets ministériels, soit des commissions sociales du Parlement. De même, les grandes institutions comme le Conseil d'Etat, la Cour des comptes ou l'IGAS, engagent souvent leurs enquêtes dans le domaine social par une consultation de l'Odas.

Mais pour avoir une réelle influence sur les stratégies et pratiques, l'Odas doit aussi pouvoir faire connaître ses constats et recommandations plus directement vers les acteurs locaux. C'est pourquoi la diffusion des recommandations de l'Odas à travers ses propres publications et la participation à des rencontres nationales, a toujours été une de ses principales préoccupations.

C'est aussi cette préoccupation qui a conduit l'équipe de l'Odas à travailler toute l'année à la refonte des sites internet de l'Odas ([www.odas.net](http://www.odas.net)) et de l'Agence des pratiques et initiatives locales, Apriles ([www.apriles.net](http://www.apriles.net)), accompagné par l'agence de communication La Suite and Co. Ce travail a été l'occasion d'une réflexion collective autour de l'identité de l'Odas, qui a abouti à une réflexion plus large sur la stratégie de communication à adopter. Pour ce faire, trois ateliers réunissant l'ensemble des membres de l'équipe ont été organisés autour de l'image de l'Odas, de ses missions et de ses objectifs. Ce travail a permis de conforter une culture commune, de concevoir un message de présentation à destination du grand public et de repenser plus largement la communication. Outre un développement adapté à tous les nouveaux outils utilisés pour naviguer sur le web et une conception répondant aux usages actuels, le nouveau site internet devrait adopter une esthétique plus dépouillée et une présentation centrée sur l'activité opérationnelle de l'Odas. Les liens avec le site internet Apriles, le futur site du Laboratoire de l'autonomie, Lab'Au (<https://odas.labau.org>), et avec le site dédié à la Journée citoyenne seront plus clairement affichés.

L'année 2019 s'illustre sur le terrain de la communication avec des publications et des manifestations (I). Tandis que son souci de voir se généraliser certaines pratiques favorisant la cohésion sociale a conduit l'Odas à poursuivre l'engagement très actif dans l'essaimage de « la Journée citoyenne » (II).



## I. LES VOIES DE LA DIFFUSION

### I.1. Les publications

Outre les rapports et la lettre relative à l'enquête annuelle sur l'évolution des dépenses d'action sociale des départements mentionnés dans la partie relative aux études, trois publications ont été rendues publique cette année : une contribution de l'Odas pour une nouvelle citoyenneté, le rapport « cohésion sociale et territoire – Comment mieux agir » et le « plan d'action pour le développement de la citoyenneté active et des solidarités de proximité ». Nos publications sont consultables et/ou téléchargeables sur le site de l'Odas <https://odas.net/>

« Contribution de l'Odas pour une nouvelle citoyenneté » - (publication digitale, avril 2019).

Dans le cadre du Grand débat national, l'Odas a apporté sa contribution, construite sur son expertise acquise depuis 29 ans. Ce document a été rendu publique sous forme digitale sur le site internet de l'Odas.

Inquiétant constat : la confiance des Français est au plus bas, tant en ce qui concerne la relation aux autres que la relation aux institutions à un moment où l'amplification de la vulnérabilité sous toutes ses formes – sociale, sécuritaire, environnementale – appelle au contraire à plus de cohésion nationale. Or cette situation ne résulte pas d'un déficit de ressources affectées à la solidarité car celles-ci n'ont cessé de progresser ces trente dernières années, qu'elles proviennent de l'Etat ou des collectivités locales. La source du mal-être de nos concitoyens doit être davantage recherchée du côté de l'effritement des liens sociaux et des repères collectifs comme l'ont montré de nombreux travaux de l'Odas portant sur la protection de l'enfance ou le soutien à l'autonomie par exemple.

C'est pourquoi restaurer la confiance c'est d'abord rappeler le rôle incontournable de la citoyenneté dont l'exigence première a été complètement oubliée. En effet, la citoyenneté s'exerce avant tout à travers la participation à la désignation de nos représentants ou la contribution

à l'impôt. Or cette citoyenneté vécue exclusivement par voie de délégation renforce l'idée que le lien juridique est supérieur au lien social et qu'il suffit de développer les droits pour préserver le vivre ensemble. Il faut donc revenir au fondement même du pacte républicain selon lequel la cohésion sociale ne peut résulter que d'un rapport harmonieux entre responsabilité individuelle et responsabilité collective, entre protection collective et engagement personnel.

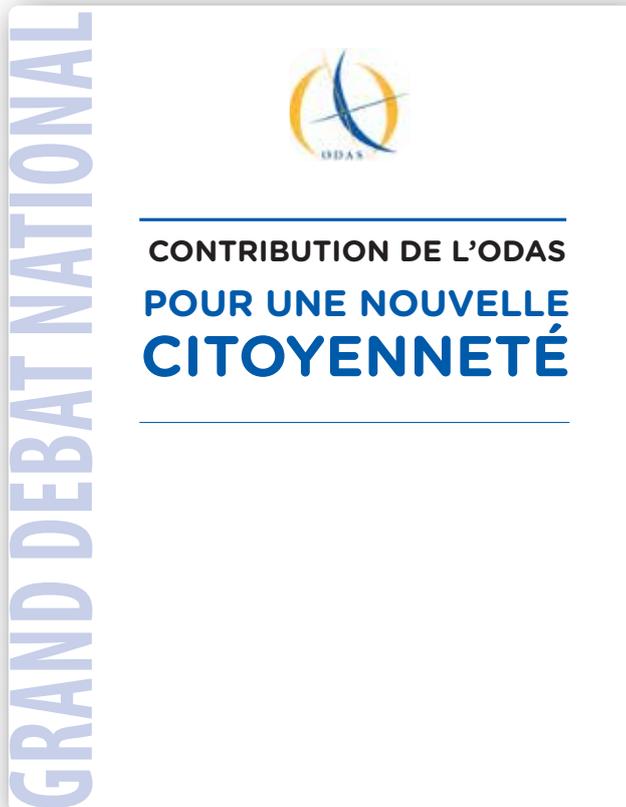
C'est d'autant plus souhaitable que c'est possible. Car un nombre croissant de nos concitoyens aspirent à partager une ambition collective pour neutraliser les risques de repli sur soi qu'engendrent l'insécurité et la peur. C'est ce que montre les travaux menés par l'agence Apriles de l'Odas qui expertise de très nombreuses démarches collectives de mobilisation des énergies locales. Il est donc urgent de s'interroger sur la contribution présente et future de chacun d'entre nous (élus, professionnels, bénévoles et habitants) à la restauration des liens sociaux et des repères.

« Cohésion sociale et territoires – Comment mieux agir » - Rapport de l'Odas, Mai 2019.

Ce rapport est issu d'une recherche-action menée dans onze villes et intercommunalités (Angers, Arras, Bordeaux, Creil, Clichy-sous-Bois, Garges-Lès-Gonesse, Le Havre, Strasbourg, Villeurbanne, Moulins communautés et Valenciennes Métropole) en partenariat avec le CGET à partir de septembre 2015. Il a été, préfacé par Julien DENORMANDIE, Ministre auprès de la ministre de la cohésion sociale des territoires et des relations avec les collectivités

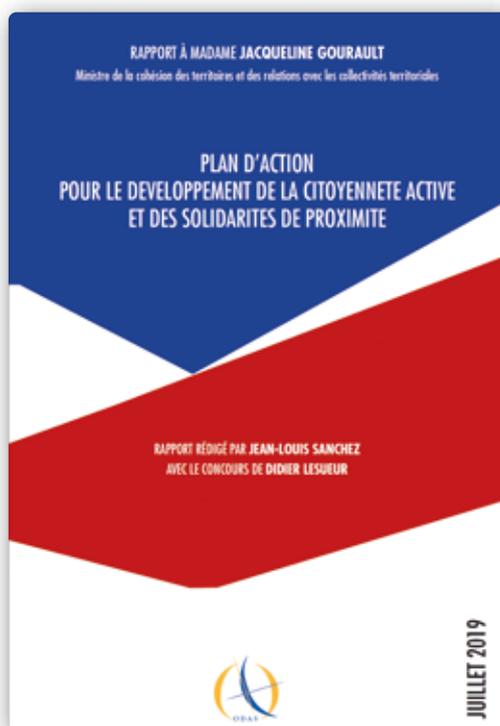
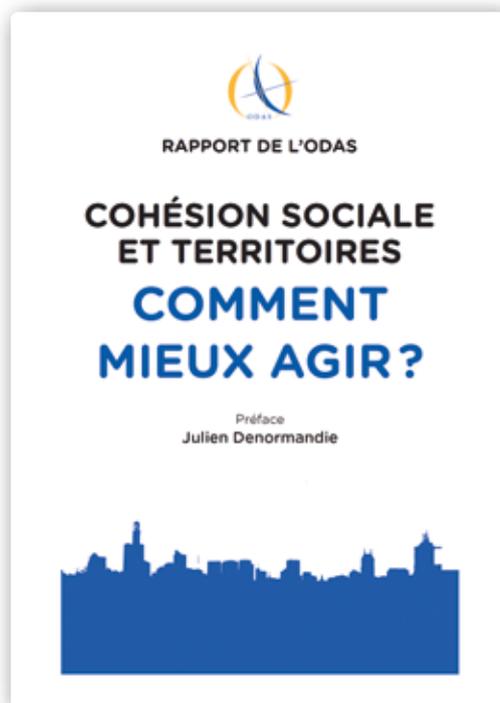
territoriales, chargé de la Ville et du Logement.

Depuis une vingtaine d'années, la lutte contre les fractures sociales et territoriales est souvent évoquée comme un enjeu prioritaire des politiques publiques. Et pourtant chacun en convient aujourd'hui, la cohésion sociale de notre pays n'a jamais été aussi menacée. Les politiques nationales doivent donc impérativement s'adapter à ce nouveau défi, qui requiert aussi un fort engagement des acteurs locaux. C'est pourquoi, en partenariat étroit avec le CGET, l'Odas a engagé avec 9 villes et 2 communautés d'agglomération, une recherche-action pour identifier les processus décisionnels et les modes d'organisation, susceptibles de mieux répondre aux nouveaux besoins sociaux des territoires.



Cette étude a permis de recenser les principales faiblesses des organisations, mais aussi les opportunités de changements qui permettraient d'optimiser les politiques publiques locales. En s'appuyant sur les témoignages de très nombreux acteurs locaux (élus locaux, représentants de l'Etat, de la Protection sociale, professionnels, responsables associatifs, habitants...), ces préconisations portent sur la nécessaire redéfinition du bloc communal, mis à mal par la loi NOTRe, la revitalisation stratégique des coopérations interinstitutionnelles engluées dans les contraintes gestionnaires, l'extension des marges de manœuvre des acteurs déconcentrés de l'Etat pour consolider leur légitimité territoriale, l'urgente reconfiguration des modes d'intervention sociale pour privilégier la prévention sur la réparation, l'expérimentation de nouvelles formes de démocratie participative... Et ces préconisations s'avèrent possibles, car elles s'appuient sur l'analyse de pratiques innovantes déjà mises en œuvre dans les territoires concernés.

Il reste à souhaiter que ces propositions débouchent sur des réponses concrètes, afin de retrouver « une capacité collective à conduire les transformations de la société au lieu de les subir », comme le recommandait déjà il y a vingt ans le rapport Cohésion sociale et territoires de novembre 1997 du Commissariat général du Plan, qui relevait par ailleurs que « la décentralisation ne doit plus être une modalité de gestion mais devenir un véritable projet de société ».



« Plan d'action pour le développement de la citoyenneté active et des solidarités de proximité » - Rapport de l'Odas, juillet 2019.

L'Odas a remis à Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, son rapport pour le développement d'une citoyenneté active et des solidarités de proximité.

Ce travail de synthèse et de propositions a été réalisé pour répondre à la lettre de mission de la ministre, en date du 5 juin 2019 : « Depuis 28 ans, l'Odas étudie l'action des collectivités publiques et des institutions locales en matière de cohésion sociale et de lien social. Vous avez ainsi pu développer une connaissance et une expertise sans équivalent sur le sujet, comme l'ont d'ailleurs prouvé vos récentes contributions au débat public. »

« Aussi, convaincue de la nécessité de développer les solidarités de proximité et de réaffirmer une citoyenneté active, je souhaite qu'à partir des initiatives existantes et de votre connaissance fine de ce qui existe dans les territoires, vous conduisiez un travail de synthèse et de propositions, qui pourraient venir directement inspirer une initiative de l'État en faveur du développement des solidarités de proximité sur les territoires. »

Ce rapport n'a pas été publié pour l'instant. Il a été remis aux adhérents lors de la dernière assemblée générale le 7 novembre 2019.

## 1.2. Les manifestations

L'Odas est régulièrement sollicité pour partager ses connaissances et ses analyses, dans le cadre de journées d'études, de congrès, d'instances participatives ou encore de formation. Il en résulte des interventions sur des sujets très divers : la protection de l'enfance<sup>9</sup>, la prévention des radicalisations, le soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, l'habitat partagé, le travail social, l'engagement des habitants, le développement social, le rôle des collectivités locales, la citoyenneté...L'Odas privilégie les demandes formulées par ses adhérents.

C'est donc avec des villes que ces interventions se sont déroulées, comme par exemple Antony avec son « Conseil du bien vivre ensemble », Blois lors de l'assemblée générale des comités de quartiers ou Saint-Denis dans le cadre de la semaine bleue. Ou encore avec des départements comme par exemple celui de Charente dans le cadre de son schéma de l'autonomie, de l'Essonne lors d'une journée avec les travailleurs sociaux, de Saône-et-Loire avec l'ensemble des cadres sociaux. Mais également avec des organismes de protection sociale (CNAS, OCIRP, ...) des associations (ADMR, équipes Mona-Lisa du Grand-Est, URIOPSS Champagne-Ardenne...) ou encore des centres de formations (École de la protection de l'enfance, FLEPES initiative 92, INET, IFSY du département des Yvelines). A noter enfin, que l'Odas a été sollicité par la CNAV pour animer la journée d'étude « Evaluation et prévention de la perte d'autonomie, vers des pratiques plus coordonnées », co-organisée avec la CNSA. (cf liste détaillée « accompagnements et interventions » - Annexe : inventaire des activités).

De plus l'Odas a été partenaire de trois manifestations d'envergure : « Les assises départementales de l'autonomie », la conférence nationale sur les Mineurs non accompagnés et les 12<sup>èmes</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance.

**« Relevons le défi du vieillissement et du grand-âge en Meurthe-et-Moselle – les Assises départementales de l'autonomie » - Nancy les 5 et 6 février 2019**

Dorénavant la France doit assumer un nouveau défi : celui de la transition démographique. Celui-ci nous offre, comme pour la transition écologique, des opportunités de repenser la manière dont nous faisons société. Mais, en attendant, il faut s'attacher à réformer notre système national d'accompagnement et de financement de la perte d'autonomie qui est à bout de souffle. C'est pourquoi, afin d'apporter une contribution au débat public et citoyen sur la prise en charge du vieillissement, lancé par la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, en septembre dernier, le département de la Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec l'Odas et le JAS, a organisé des assises sur la perte d'autonomie.

En effet, en établissement, le reste à charge des Français est l'un des plus élevés en Europe. Les services d'aide à domicile sont confrontés à des difficultés économiques qui mettent en péril leur équilibre financier. L'ensemble des métiers de l'autonomie souffre d'une insuffisante valorisation qui pèse sur les recrutements, génère de l'absentéisme dont les conséquences en termes de qualité de l'offre de soin sont inquiétantes. Enfin, les départements font face à des difficultés structurelles liées au financement des allocations individuelles de solidarité, dont l'APA.

Impliquant non seulement les professionnels du Département mais aussi plusieurs centaines de citoyens, les assises sur la perte d'autonomie de Meurthe-et-Moselle ont abordé trois thématiques clés pour appréhender l'essentiel des problématiques du vieillissement et du grand âge :

- ▶ L'affirmation de la fonction sociale des personnes âgées.
- ▶ La gouvernance et le financement de l'autonomie.
- ▶ L'adaptation territoriale de la réponse publique du soutien à l'autonomie.

Ces assises ont été précédées du lancement d'une enquête auprès des habitants de Meurthe-et-Moselle sur la perception qu'ils ont de l'avenir de cette problématique. Elles ont permis de dégager différentes orientations émanant des « fabriques », ateliers thématiques organisés avec les citoyens comme de l'exécutif départemental et de son président.

Le programme de ces assises a été construit en collaboration entre le département et l'Odas, lequel a assuré l'intégralité de l'animation, tant du débat citoyen le 5 février au soir que de la journée d'étude du 6 février. Les principaux enseignements sont accessibles sur le site internet de l'Odas (<https://odas.net/actualites/les-enseignements-des-assises-de-lautonomie>), et a fait l'objet d'un dossier dans le JAS (n°234 – Février 2019).

**« Conférence nationale : Mineurs non accompagnés : l'urgence de nouvelles réponses – Etat des lieux et perspectives » - Paris le 8 février**

On le sait, les départements font face à un afflux de Mineurs non accompagnés (MNA) sans précédent. Comment les accueillir, les mettre à l'abri, évaluer leur minorité ou encore les accompagner vers l'autonomie ?... Autant de questions cruciales qui interrogent celles et ceux qui, sur le terrain, sont confrontés à ces réalités.

C'est à la fois pour dresser un état des lieux précis et dessiner des perspectives d'actions que le JAS et l'École de la Protection de l'enfance, en partenariat avec l'Odas et l'ADF, ont organisé la conférence nationale « Mineurs non accompagnés, l'urgence de nouvelles réponses ». Cette journée d'information et d'échanges, qui s'est dé-

<sup>9</sup>. Il est utile de préciser que par protection de l'enfance, l'Odas entend non seulement la mise en œuvre du dispositif de l'aide sociale à l'enfance, mais également la prévention. Cela touche donc tous les acteurs concernés par l'enfance, l'adolescence et la famille.

roulée à la Maison de la Chimie (Paris), a attiré quelques 600 personnes venues de toute la France, preuve, si besoin était, qu'il s'agit d'un enjeu crucial pour les acteurs politiques et associatifs. C'est dans un état d'esprit constructif que les intervenants d'horizon très différents ont partagé leurs expériences et ressentis, parfois fort différents, avec le souci du respect des uns et des autres et comme dénominateur commun, l'intérêt général. Deux anciens MNA ont même pu partager avec bienveillance leurs parcours avec les aspects positifs et ceux qui le furent moins.

Au-delà du constat sur les difficultés partagées (saturation des dispositifs, lacunes d'accompagnement social et sanitaire, évaluation de la minorité...), le colloque a aussi permis de mettre en avant des initiatives audacieuses. On peut citer l'accueil familial bénévole mis en place en Loire-Atlantique (voir la fiche d'Apriles, portant sur cette action) ou encore le dispositif Trajet initié dans le Nord qui rationalise et mutualise les grandes étapes de l'accueil et l'évaluation du MNA. Il a également été fait référence à l'enquête de l'Odas « Les modes d'accueil adaptés aux mineurs non accompagnés : Face à l'urgence, des départements innovent » qui recense des modes d'accueil innovant.

Si tous les acteurs ont souligné que les moyens manquent, malgré un très lourd investissement des départements (2 milliards d'euros), ils ont aussi démontré leur implication pour que la question des MNA soit traitée à la fois de manière humaniste et juste.

Le compte-rendu de cette conférence a été publié dans le Bulletin de la Protection de l'Enfance (BPE) en début d'année 2019 (n°104-105 & 106-107).

« #besoin de repères » - 12<sup>èmes</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance – Marseille, 4 et 5 juillet 2019

L'Odas a contribué aux 12èmes assises de la protection de l'enfance organisées par le JAS avec le département des Bouches-du-Rhône, sur le thème « # besoin de repères ». C'est au cours de cette manifestation que les résultats de l'enquête sur les besoins de repères des acteurs éducatifs (cf. supra – Première partie - Etudes et recherches-actions – I.3).

Professionnels, institutions, enfants, familles : dans un contexte de plus en plus complexe, chacun, à sa place, a plus que jamais un besoin de repères. Quels sont pour les uns et pour les autres les repères les plus impérieux à consolider, à construire (voire à déconstruire) ? Du côté des enfants qui doivent être protégés : repères identitaires, affectifs, juridiques, repères du présent et de l'avenir... Du côté des adultes qui doivent protéger : sens de l'action, cadre de réflexion et d'intervention, outils, référentiels, études d'impact... Que recouvrent concrètement ces repères, qu'impliquent-ils ? En quoi leur consolidation et leur convergence sont-elles déterminantes pour que les perspectives ouvertes par la loi du 14 mars 2016 s'avèrent réellement prometteuses pour les enfants concernés et porteuses de sens pour les professionnels ?... Avec l'objectif que chacun retrouve de la confiance en son action.

Cette consolidation des repères de part et d'autre apparaît d'autant plus indispensable qu'à la difficulté des situations vécues par les jeunes, et à la complexité de la mission de protection de l'enfance, s'ajoutent les effets délétères de certaines caricatures médiatiques qui ne facilitent pas l'appréhension – pourtant indispensable - par la société civile de l'ensemble des enjeux autour de la protection de l'enfance. Car comme le disait déjà M. DUPONT FAUVILLE dans son rapport en 1973, « la protection de l'enfance doit être l'affaire de toute la société ».

Une partie du compte rendu de ces assises nationales a été publiée dans le bulletin de la protection de l'enfance (BPE) à l'automne 2019 (n° 108-109 et 110-111).



## II. LE SOUTIEN À L'ESSAIMAGE DE « LA JOURNÉE CITOYENNE »

C'est l'expertise de l'Odas sur les conséquences du déliement des liens sociaux et l'aléa des repères partagés qui a conduit l'Odas à soutenir, dès la première expertise « la Journée citoyenne », qui constitue une véritable fabrique de liens sociaux. En effet, chaque année, les habitants d'une commune ou d'un quartier consacrent une journée pour réaliser ensemble des projets, qu'ils ont eux-mêmes proposés, dans leur commune. Cela peut aller de chantiers d'amélioration du cadre de vie, de rénovation d'équipements, de valorisation de l'histoire et du patrimoine à des projets associatifs, culturels, éducatifs ou tout simplement ludiques. Il s'agit de faire ensemble pour mieux vivre ensemble en permettant à chaque habitant volontaire, quel que soit son âge, son sexe, ses origines ou ses aptitudes, de devenir acteur pour sa collectivité.

Le choix des projets résulte de la collaboration entre les élus et les services de la commune, et les habitants, associations et acteurs économiques. Le rôle de la commune est alors d'accompagner la mise en œuvre des initiatives des habitants.

### II.1. Les finalités de l'engagement de l'Odas

En 2015, au moment des attentats sur le sol français, l'engagement de l'Odas pour que « la Journée citoyenne » soit mise en œuvre dans un maximum de communes reposait sur l'analyse que la réponse sécuritaire devait impérativement être accompagnée des moyens de développer l'engagement citoyen.

L'Odas a pu poursuivre son engagement en 2019, avec le soutien de la Banque Postale, d'EDF, de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA) et avec le partenariat de l'Association des Maires de France (AMF) et de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A). Cette année Transdev a rejoint le cercle des partenaires soutenant le développement de la Journée citoyenne.

Le travail d'essaimage de « la Journée citoyenne » a encore permis cette année de poursuivre la structuration du réseau des communes en Journée citoyenne, d'accompagner de nombreux organisateurs dans la mise en œuvre de cette action et de sensibiliser un grand nombre d'élus et décideurs locaux et nationaux. Grâce à cette implication, cette initiative, qui a pour ambition de contribuer à la revitalisation des liens sociaux et des repères entre tous les habitants de notre République, prend de l'ampleur. En 2019 plus de 300 000 habitants de plus de 2000 villes de France ont participé à cette journée durant laquelle de nombreux habitants et entreprises locales se mobilisent pour le bien commun et pour restaurer le troisième volet du triptyque républicain.



Concrètement, le portage de l'essai de « la Journée citoyenne » est réalisé dans le cadre du Réseau des communes en Journée citoyenne, coordonné par l'Odas, avec les objectifs suivants :

- ▶ Favoriser l'essai de la Journée citoyenne sur l'ensemble du territoire national dans le respect des principes fondateurs.
- ▶ Développer un réseau des villes organisatrices de la Journée citoyenne, afin de permettre l'échange d'expériences et de valoriser les élus.

## II.2. L'appui sur des ressources locales

Le travail de promotion au sein des médias, de lobbying auprès de nombreux responsables politiques locaux et nationaux, de promotion auprès d'élus et professionnels, contribue fortement à l'essai de « la Journée citoyenne ». En outre, pour faire connaître « la Journée citoyenne » au grand public, les relations presse restent soutenues, avec pour résultats plus de 1000 articles et reportages dans la presse nationale et locale.

Cette mission d'essai s'appuie aussi sur le développement et la coordination d'un réseau d'ambassadeurs afin de mailler l'ensemble du territoire. Leur rôle : promouvoir l'action auprès des communes et accompagner la mise en œuvre dans le respect des principes fondateurs de l'action. Il compte 25 ambassadeurs bénévoles, principalement des élus municipaux, véritables chevilles ouvrières du réseau. Ainsi, à titre d'exemple, le travail d'ambassadeurs dans la Sarthe a permis, avec le soutien de l'Odas, de passer d'une seule commune organisatrice de « la Journée citoyenne » dans ce département en 2015 à dix en 2016, 34 en 2017, près d'une cinquantaine en 2018 et près d'une soixantaine en 2019. Sans compter les communes du département voisin, la Mayenne, qui rejoignent également le réseau. Des dynamiques de ce type sont à l'œuvre un peu partout sur le territoire, à l'image de la communauté urbaine Angers Loire Métropole (voir infra).

L'accompagnement à l'essai porté par l'Odas vise également à construire une connaissance partagée sur « la Journée citoyenne », son contenu, ses facteurs de réussite et ses effets, grâce aux remontées d'expérience des villes organisatrices. Ce travail vise à aboutir à la modélisation de la méthodologie en fonction de la taille des communes et de leurs spécificités territoriales. Cela a déjà permis de rédiger de nombreuses fiches pratiques thématiques à destination des organisateurs de cette journée.

L'accompagnement des communes, des associations et des collectifs organisateurs de « la Journée citoyenne » est réalisé grâce à différents supports, comme la mise à disposition d'outils méthodologiques et de communication (supports pour la logistique, courriers types, kit communication, films et documents de présentation, guide, fiches pratiques, fil rouge d'intervention...). Ou encore un site internet dédié - [www.journeecitoyenne.fr](http://www.journeecitoyenne.fr) - qui constitue une vitrine et réunit l'ensemble des outils à disposition des organisateurs de ces journées. Grâce à sa qualité rédactionnelle et à la pertinence des outils proposés, ce site est régulièrement plébiscité par les acteurs locaux qui nous contactent.

## II.3. La promotion à travers des événements

Afin de mieux faire connaître la Journée citoyenne, l'Odas s'est appuyé en 2019 sur sa participation à des manifestations nationales et locales.

Comme chaque année, la Journée citoyenne était présente au Salon des maires 2019 les 19 et 20 novembre à travers les désormais traditionnelles « Heures citoyennes » organisées sur les stands de partenaires (la Banque Postale et EDF). L'équipe du réseau des communes en Journée citoyenne et des élus ayant l'expérience de « la Journée citoyenne » étaient présents pour présenter la démarche, et répondre aux questions des participants. L'Heure citoyenne ayant eu lieu sur le stand de la Banque Postale (très bien positionné devant l'entrée du pavillon) a rencontré un grand succès avec la présence de nombreux membres du réseau, l'intervention de Christophe Béchu, président de l'Odas, de Jean-Louis Sanchez, délégué général, de Didier Lesueur, directeur général, de Fabian Jordan, Président de Mulhouse Alsace agglomération à l'origine de la Journée citoyenne et les témoignages d'une dizaine d'élus venus de toute la France face à un public nombreux et manifestement très intéressé.

A l'occasion du congrès des maires, l'Odas a par ailleurs diffusé une tribune, publiée par le Huffington Post et le Journal des acteurs sociaux, invitant à une relecture urgente de la devise républicaine et rappelant le rôle incontournable des maires et élus locaux, bâtisseurs de fraternité. Une tribune qui invitait notamment à diffuser la Journée citoyenne.

Au niveau local, l'Odas et ses partenaires ont participé à de nombreuses manifestations locales. Ainsi par exemple :

▶ **26 janvier** l'Association des Maires du Haut-Rhin organisait, en partenariat avec l'Odas, une réunion autour de la Journée citoyenne. Initiatives nouvelles, échange de pratiques, débats... 150 personnes, principalement élu.e.s communaux, ont participé à cette rencontre organisée à Battenheim en présence notamment de Brigitte Klinkert (Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin), Christian Klinger (Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin), Fabian Jordan et le directeur général de l'Odas.

▶ **21 mars** l'Odas rencontrait les responsables du bailleur social Batigère à Nancy avec l'objectif de permettre l'organisation d'une Journée citoyenne dans le quartier de logements sociaux d'Essey Mouzimpré à Essey-lès-Nancy.

▶ **18 mai** une partie de l'équipe de l'Odas, Fabian Jordan, ainsi que des ambassadeurs étaient présents à Richwiller pour fêter les 10 ans de la Journée citoyenne dans cette commune, la deuxième ayant organisé cette initiative. 580 habitants bénévoles, sur 3700 habitants, y participaient. Trois jours avant, le 15 mai, une conférence de presse était organisée dans la commune. Pour Vincent Hagenbach, maire de Richwiller et Fabian Jordan, Président de m2A, il s'agissait de rappeler l'importance de cette animation qui permet au-delà des ateliers de rénovation et d'entretien des communes,

de favoriser la convivialité, la solidarité et la fraternité. Christian Klinger, Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin, Sabine Drexler, Conseillère départementale et Guillaume Aribaud, Directeur général de Soléa, représentant de Transdev, étaient présents pour apporter leur soutien à une démarche qui fédère toutes les énergies positives.

► **25 mai** l'équipe de l'Odas était présente comme chaque année à Berrwiller et dans les communes du département pour la Journée citoyenne. A l'occasion de la 12<sup>ème</sup> Journée citoyenne à Berrwiller, commune à l'origine de cette initiative, Transdev France rejoignait officiellement le cercle des partenaires de la Journée citoyenne pour soutenir le développement national de cette action en faveur du vivre-ensemble. Une convention était signée entre Edouard Hénaut, Directeur général de Transdev France et le directeur général de l'Odas. « Pour Transdev, les transports constituent un des outils majeurs de la cohésion et du dynamisme des territoires. Dans un esprit de proximité, de solidarité et d'implication citoyenne, Transdev est très heureux de s'associer à l'initiative Journée Citoyenne en confirmant son implication locale et sa mission d'inclusion sociale en permettant à tous de se déplacer plus librement, chaque jour. » soulignait alors Edouard Hénaut, Directeur général de Transdev France.

► **19 septembre** Michel Gonord, ambassadeur de la Journée citoyenne en Ile-de-France et le directeur général de l'Odas, intervenait lors du colloque de l'association des maires d'Ile-de-France (Amif) dont le thème était « Concertation citoyenne. Au lendemain du Grand Débat National, quelles perspectives pour la démocratie participative à l'échelle locale ? ». Dans une table ronde intitulée « S'inspirer d'expériences innovantes en Ile-de-France », les deux représentants du réseau Journée citoyenne ont ainsi pu présenter le dispositif et ses impacts à la centaine d'élus présents.

► **30 septembre** le CNFPT dans le cadre d'un dossier thématique « La mobilisation citoyenne est déclarée » a réalisé trois courtes interviews du directeur général de l'Odas, chacune autour d'une question : Pourquoi l'Odas s'engage-t-il pour le développement de la citoyenneté ? Comment développer le lien social ? Pourquoi l'Odas travaille à la diffusion et à la mise en œuvre de la journée citoyenne sur l'ensemble du territoire français ? Le dossier est en ligne sur le site internet du CNFPT et accessible depuis celui de l'Odas (<https://odas.net/actualites/la-mobilisation-citoyenne-est-declaree>).

► **4 octobre** à l'occasion de la semaine Intergénérationnelle (Semaine bleue) lors de laquelle se sont déroulées de nombreuses activités visant à favoriser les liens entre générations et à valoriser la place des aînés dans la cité, Saint-Jean-de-Maurienne fêtait, en présence de l'Odas, les 10 ans des Ateliers nationaux du vivre ensemble. En 2009, ceux-ci marquaient le point de départ d'une ambition municipale forte : impulser un vrai changement de mentalité, favoriser l'engagement citoyen et mieux fédérer les acteurs locaux. Que de chemin parcouru depuis, avec notamment la transformation de la semaine bleue en semaine inter-âges, l'organisation chaque année de la Journée citoyenne, l'accueil du tour

de France par de nombreux habitants bénévoles et autant d'actions visant à « inciter la coopération, l'entente, le partage d'un but commun, pour favoriser le vivre ensemble ». A cette occasion, le maire annonçait d'ailleurs la prochaine mise en place d'un « conseil municipal intergénérationnel » en lieu et place d'un « conseil des jeunes ». Fabian Jordan (maire de Berrwiller, président de Mulhouse Alsace Agglomération et créateur de la journée citoyenne) et Jean-Louis Sanchez (délégué général de l'Odas) intervenaient pour fêter ces dix ans de politique du vivre ensemble durant une après-midi en présence des habitants.

Par ailleurs, dans le cadre de leurs multiples interventions les membres de l'Odas font très souvent référence à la Journée citoyenne pour illustrer leur propos et pour assurer sa promotion. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples récents, le 3 octobre, l'Odas intervenait pour la semaine bleue à Saint-Denis, l'occasion de mettre en avant la Journée citoyenne et ses valeurs intergénérationnelles. Le 9 novembre lors d'une autre intervention à Blois, devant l'ensemble des associations d'habitants, il tenait un propos sur la question de l'évolution de la société et la nécessité des liens et repères plus partagés durant lequel une large place a été accordée à la Journée citoyenne. Le 13 décembre, à la Foire de Chalons, c'était encore le thème de l'intergénérationnel qui était abordé, avec là aussi une place importante accordée à la Journée citoyenne et à ses impacts en la matière.

#### II.4. L'accompagnement à la mise en œuvre de « La Journée citoyenne »

Le travail d'accompagnement à la mise en œuvre d'une Journée citoyenne dans les territoires est confié à des « ambassadeurs ». Ils sont intervenus plus d'une centaine de fois lors de réunions publiques à destination des habitants de communes souhaitant organiser « La journée citoyenne », et lors de réunion de présentation et d'accompagnement auprès d'équipes municipales. Par ailleurs ils sont sollicités très régulièrement au téléphone par des communes intéressées ou souhaitant s'appuyer sur leur expertise.

L'équipe de l'Odas participe également à cet accompagnement, en tenant au niveau national une permanence téléphonique et une messagerie mail dédiée. Elle peut ainsi répondre aux questions des organisateurs et potentiels organisateurs de la Journée citoyenne et les aider à se procurer des outils pour sa mise en œuvre. L'Odas peut encore les mettre en relation avec des ambassadeurs et avec des communes de leur région ayant déjà organisé une journée citoyenne. Ainsi en 2019, les membres de l'équipe ont répondu à plus de 200 sollicitations de communes ou associations souhaitant des renseignements sur « La Journée citoyenne ».

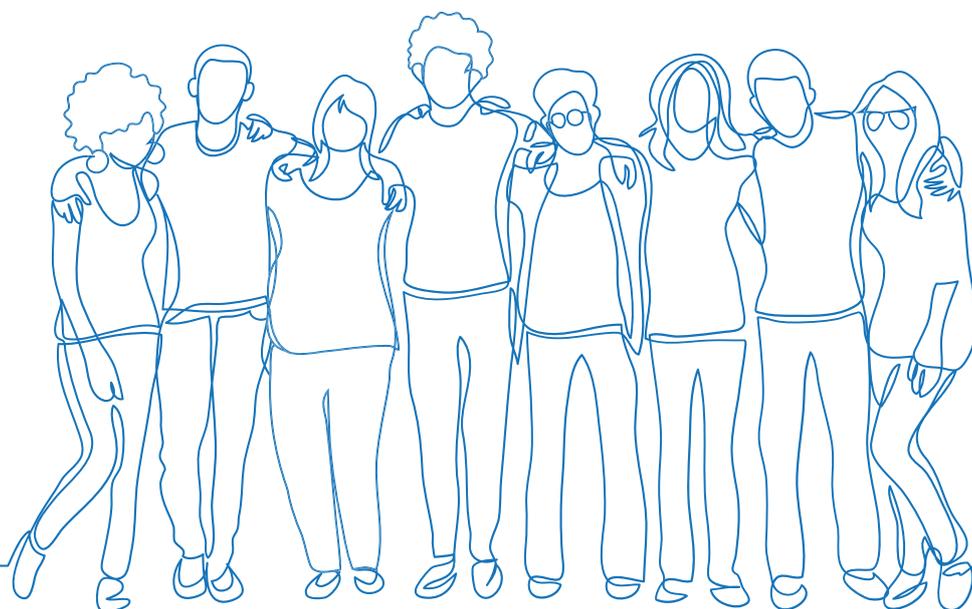
Au niveau local, l'équipe de l'Odas se déplace toujours régulièrement sur site à la demande de communes. C'est également le rôle du réseau des communes, qui a notamment permis de créer une dynamique à l'échelle des agglomérations voire des départements. Dans la Sarthe, où la Guierche a initié la démarche en 2015 et où une réunion d'information et d'échanges de pra-

tiques réunissaient représentants du réseau et de nombreux élus et agents de communes du département en décembre 2018, ce sont aujourd'hui près d'une soixantaine de communes qui ont rejoint l'aventure, dont Le Mans. Dans les Côtes-d'Armor, le mouvement continue de prendre de l'ampleur avec une quarantaine de communes organisatrices dont sept dans l'agglomération de Saint-Brieuc. Par exemple, Hillion qui organisait pour la 4ème année la Journée citoyenne, a partagé pour la deuxième année consécutive un atelier en commun avec la commune voisine Coëtmeux, qui participait pour la deuxième fois. Le principe de la Journée citoyenne a été repris en Angleterre en 2017, à Modbury, ville jumelée avec la commune de Lanvéoc qui organise elle-même la Journée citoyenne depuis 2016.

A Angers, la Journée citoyenne de 2019 a réuni 5 000 habitants (contre 3 500 en 2018) et des dizaines de partenaires sur 80 chantiers. Mais ce n'est pas tout, cette année la quasi-totalité des communes de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole organisait également une Journée citoyenne.

Dans la Marne, suite à l'intervention de Véronique Mundel, ambassadrice de la journée citoyenne et du direc-

teur général de l'Odas en octobre 2018 pour présenter la Journée citoyenne lors du congrès de l'Association des maires et présidents d'intercommunalités de la Marne, plusieurs communes ont décidé d'organiser une Journée citoyenne et une véritable dynamique a vu le jour dans le département, portée par l'AMF de la Marne. En effet, très sensible au concept de la journée citoyenne, l'association a à cœur de poursuivre la valorisation de ce dispositif afin d'encourager son déploiement sur le territoire marnais. Pour ce faire, elle a mis en place un plan d'action de promotion de la « journée citoyenne » : présentation lors de différentes réunions (conseil d'administration, réunion d'information, présentation à la communauté d'agglomération Châlons agglo, création d'une page internet dédiée, valorisation des communes organisant la Journée citoyenne avec remise d'un diplôme...). Là aussi, on peut mesurer l'impact de l'accompagnement de l'Odas et des ambassadeurs du réseau puisqu'une dizaine de communes ont pris la décision d'organiser la Journée citoyenne suite à cet événement (voir supra). Par ailleurs, la personne en charge du développement de la Journée citoyenne sur le département pour l'AMF51 a fait savoir que sans le soutien proposé par le réseau, son association n'aurait jamais porté la Journée citoyenne.



## II.5. La mesure de l'impact

L'ensemble de ce travail a permis de passer de 42 villes organisatrices dans cinq départements en 2014, à 249 dans 46 départements en 2015, puis à 710 dans 85 départements en 2016. En 2017 la Journée citoyenne a été organisée dans 1 200 communes de 89 départements, mobilisant près de 200 000 habitants volontaires. En 2018, elles sont plus de 1 500 communes de toute la France à avoir mobilisé autour de 250 000 habitants. En 2019, plus de 300 000 habitants de plus de 2000 villes de France participaient à cette journée.

De plus, « la Journée citoyenne » continue à investir de nouveaux lieux et nouer de nouveaux partenariats pour mieux accompagner son réseau. Ainsi, le réseau a expérimenté la déclinaison de la Journée citoyenne au sein des Ehpad et des collèges du Haut-Rhin. Un partenariat a été mis en place avec le département dans ce sens. En ouvrant la maison de retraite à de nombreux bénévoles, la volonté est de contribuer au changement de regard sur le grand âge et la prise en charge des personnes âgées dans un esprit de cohésion sociale, de solidarité et d'échanges intergénérationnels. Les Ehpad de Guebwiller et d'Illzach l'ont organisée comme dans les communes du département sur une journée. Mais dans la résidence pour personnes âgées la Roselière à Kunheim, l'initiative dure une semaine entière : la « semaine citoyenne » mobilise chaque année depuis 2017 près de 300 habitants bénévoles dont 60 jeunes venus d'établissements scolaires proches. De l'avis de l'ensemble des participants (un questionnaire de satisfaction avait été remis à chacun) mais aussi des résidents et du personnel, cette semaine a été un véritable succès sur le plan humain. Sans compter les nombreux travaux réalisés qui ont permis d'améliorer le cadre de vie des résidents. Cette semaine citoyenne a également fait naître de nouvelles vocations dans le bénévolat en faveur des personnes âgées. Une demi-douzaine de participants à la semaine citoyenne sont en effet aujourd'hui bénévoles tout au long de l'année.

Les collèges déclinent également la démarche, à l'image du collège d'Illfurth qui, accompagné par le réseau depuis 2017, organisait en 2019 pour la troisième année la Journée Citoyenne au sein de l'établissement. Cette

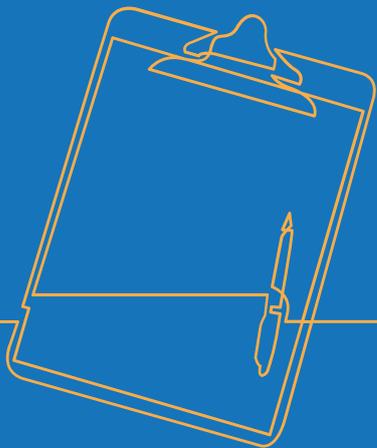
initiative est menée dans le cadre du parcours citoyen (de l'école au lycée, adossé aux enseignements, il concourt à la transmission des valeurs et principes de la République). Des ateliers sont menés au sein du collège (embellissement, sensibilisation...) ainsi que sur des équipements de la commune utilisés par les élèves, en collaboration avec la mairie.

Sous l'impulsion du réseau, le Département du Haut-Rhin continue à travailler à l'organisation d'une Journée citoyenne dans tous les collèges haut-rhinois. Ainsi, en 2018 ils étaient six à mobiliser élèves, familles et professeurs. En 2019, 13 établissements se sont inscrits dans la démarche. Désormais, le département œuvre à la généralisation dans les collèges et les communes concernés, en partenariat notamment avec le Service départemental d'incendie et de secours, avec un objectif supplémentaire : susciter les vocations.

Mais il n'y a pas qu'en Alsace que la démarche évolue. À Marvejols, en Lozère, la Journée Citoyenne s'est déroulée en deux parties, une en semaine pendant laquelle des jeunes ont nettoyé une partie des berges de la Colagne et 200 lycéens et leurs professeurs ont préparé les chantiers pour la seconde partie en décapant les grilles du jardin public, bancs et poubelles de l'esplanade. Dans certains établissements la Journée citoyenne constitue un outil éducatif fort : valorisation de l'histoire et du patrimoine local dans le cadre du cours d'histoire géo qui aboutit à une réalisation concrète lors de la Journée citoyenne. Préparation de fresques ou d'œuvres dans le cadre des arts plastiques. Etude des plantes en SVT avec comme aboutissement la construction d'un jardin potager partagé durant la Journée citoyenne. Réalisation d'un reportage durant la Journée citoyenne préparé en amont en cours de français. Construction d'une centrale météo en Physique-Chimie installée lors de la Journée citoyenne...

À signaler encore d'autres institutions qui rejoignent l'aventure. Comme par exemple la Cité du Train, à Mulhouse, où pour l'occasion, son directeur a proposé aux habitants de venir briquer une locomotive ou mettre en peinture un antique manège ferroviaire. Ou encore le château d'Angers où dans le but de faire du château un lieu ouvert sur la ville, ses habitants et ses visiteurs, de nombreuses animations ont été organisées telles que l'entretien des douves et des vignes du château.

# ANNEXES



# INVENTAIRE DES ACTIVITÉS – 2019

## ENQUÊTES

- › Enquête annuelle sur les dépenses départementales d'action sociale : 90 % de l'échantillon.
- › Enquête flash sur l'incidence de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) sur les actions collectives de prévention – Envoi des questionnaires auprès de l'ensemble des Carsat (16) et des Départements métropolitains (95) en novembre 2018 et restitution des premiers résultats le 15 janvier 2019. Répondants : 100 % des Carsat et 56% des Départements, soit au minimum deux Départements par Carsat.
- › Enquête flash « Modalités de paiement des aides d'urgence » (partenariat La Banque Postale) – en cours fin 2019.
- › Questionnaire auprès des acteurs de la protection de l'enfance - « #Besoins de repères » -1360 répondants.
- › Enquête flash « Relations entre le service social départemental et le SIAO » – 70% des départements répondants.
- › Mise en œuvre du laboratoire de l'autonomie – 14 Expertises approfondies « Habitat accompagné, partagé et inclus dans la vie locale » effectuées sur site en 2019.

## RECHERCHES-ACTIONS

- › Analyse et mission de l'action sociale territoriale (Recherche-action avec le Département de Haute-Loire).
- › Construction de la maison de l'autonomie (Recherche-action avec le Département de Haute-Loire).
- › Déploiement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté – Guadeloupe.
- › Place des aînés dans la cité (recherche-action engagée avec Angers, Bordeaux, Paris, Saint-Jean-de-Maurienne et le Département de la Marne).
- › Protéger l'enfant dans son environnement familial : Comment la promesse de Rétis est assumée ?
- › Soutien éducatif et protection de l'enfance (recherche-action engagée avec Orly et les Départements : Haute-Loire, Haute-Savoie, Loire-Atlantique, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Nord, Pyrénées-Atlantiques, Sarthe).
- › De la stratégie départementale de développement social à la construction des projets sociaux de territoire – Demande du Département de la Gironde.
- › Observatoire des réalités sociales – demande du Département des Yvelines.

## RÉUNIONS NATIONALES : 8 SÉANCES

Le croisement des regards est un des grands principes pédagogiques de l'Odas. Il est conçu à la fois comme une condition d'objectivité de ses travaux, et comme une source d'enrichissement. Ainsi, la diversité des représentations politiques, institutionnelles et géographique est requise dans la composition des commissions. Chacune d'entre elles réunit des professionnels et des personnes qualifiées du secteur concerné, issus de divers horizons (départements, grandes et moyennes villes, organismes de protection sociale, associations, services de l'État...).

### Recherche-action « Soutien éducatif et Protection de l'enfance »

- › Comité de pilotage n° 2 – 31 janvier
- › Comité de pilotage n° 3 – 13 juin
- › Comité de pilotage n° 4 – 12 décembre (*Annulé et reporté au 4 février 2020 du fait des mouvements sociaux dans les transports*)

### Recherche-action « Place des aînés dans la cité »

- › Comité de pilotage n°2 – 13 novembre

### Conseil d'orientation du Lab'Au (plateforme d'innovation pour l'autonomie)

- › Séance inaugurale - 8 octobre

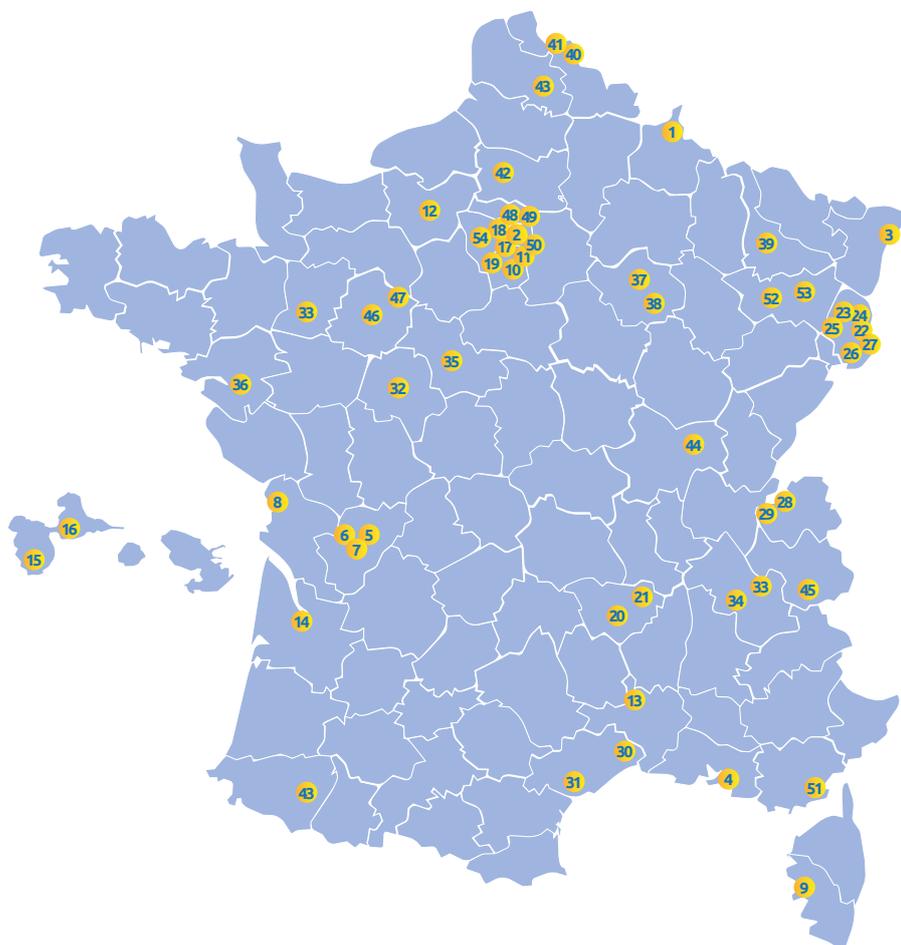
### CLIDEP : finances et activités de l'action sociale départementale - échantillon permanent de 43 départements

- › Séance du 19 novembre

### Commission Autonomie

- › Séance du 14 mars
- › Séance du 17 octobre

## RENCONTRES : 127 DÉPLACEMENTS - 57 VILLES/EPCI, 38 DÉPARTEMENTS = 174 JOURS SUR LE TERRAIN (HORS TEMPS DE DÉPLACEMENT)



**Ardennes** 10 mai (1 Charleville Mézières).

**Aube** 26 avril (2 Paris).

**Bas-Rhin** 3 Strasbourg > 26 juillet ; 11 et 12 décembre.

**Bouches-du-Rhône** 4 Marseille > 24 mai ; 3, 4 et 5 juillet, 23 septembre.

**Charente** 10 au 12 juin (5 Angoulême, 6 Cognac, 7 Jarnac).

**Charente Maritime** 12 février (2 Paris) ; 6 juin (8 La Rochelle).

**Corse** 5 avril (9 Ajaccio).

**Essonne** 27 mars (10 Evry) ; 6 juin (11 Fleury Mérogis).

**Eure** 20 décembre (12 Evreux).

**Gard** 3 septembre (13 Alès).

**Gironde** 14 Bordeaux > 21 et 22 février ; 23 mai, 3 septembre.

**Guadeloupe** 23 mai (2 Paris) ; 16 au 20 septembre (15 Basse-Terre) ; 16 Cap-Excellence > 14 au 17 octobre, 4 au 15 novembre, 2 au 6 décembre.

**Hauts-de-Seine** 17 Sceaux > 26 mars, 24 mai ; 17 avril (16 Nanterre) ; 19 Antony > 5 juin, 15 octobre ; 2 Paris > 24 juin, 9 septembre.

**Haute-Loire** 20 Le-Puy-en-Velay > 21 janvier, 22 et 23 janvier, 24 janvier, 19 et 20 mars, 6 et 7 mai, 14 et 15 mai, 18 et 19 juin, 26 et 27 septembre, 8 au 11 octobre, 6 décembre ; 21 Yssingaux > 20 juin, 16 et 17 juillet ;

**Haut-Rhin** 26 janvier (22 Battenheim) ; 23 Berrwiller > 19 avril, 25 mai, 18 mai, 18 septembre ; 24 Richwiller) ; 21 et 22 mai ; (25 Gebwiller, 26 Mulhouse, 27 Riedisheim) ; 24 mai (26 Mulhouse) ;

**Haute-Savoie** 28 Thonon-les-Bains > 12 février, 15 mars, 28 mai, 18 et 19 octobre ; 14 mars (29 Evian) ; 6 et 7 mai (30 Annecy)

**Hérault** 24 septembre (30 Castellenau les lez) ; 5 novembre (31 Béziers).

**Indre-et-Loire** 18 juin (32 Tours).

**Ille-et-Vilaine** 33 Vitry > 23 janvier, 28 novembre.

**Isère** 6 au 8 novembre (33 Crolles, 34 Grenoble).

**Loir-et-Cher** 9 novembre (35 Blois).

Loire-Atlantique : 17 au 19 juin (36 Nantes).

**Marne** 8 janvier (Odas) ; 37 Châlons-en-Champagne > 13 mai, 5 septembre ; 38 Vitry-le-François > 25 juin, 9 et 10 décembre.

**Mayenne** 2 juillet (2 Paris).

**Meurthe-et-Moselle** 9 janvier (2 Paris) ; 39 Nancy > 5 et 6 février, 21 mars, 2 décembre, 3 décembre.

**Nord** 16 septembre (2 Paris) ; 18 décembre (40 Lille, 41 Lambersart).

**Oise** 17 décembre (42 Beauvais).

2 Paris 8 juillet ; 12 juillet ; 6 septembre ; 19 septembre ; 11 octobre ; 21 et 22 novembre.

**Pas-de-Calais** 4 décembre (43 Arras).

**Pyrénées-Atlantiques** 8 et 9 avril (Pays des Gaves, 43 Pau) ; 17 juin (43 Pau) ; 19 et 20 juin (Pays des Gaves, 43 Pau) ; 18 novembre (43 Pau).

**Saône-et-Loire** 13 décembre (44 Chalon-sur-Saône).

**Savoie** 15 mai (2 Paris) ; 45 Saint-Jean-de-Maurienne > 18 et 19 juillet, 3 octobre, 4 octobre.

**Sarthe** 46 Le Mans > 21 mai, 10 octobre ; 4 et 5 juin (47 Bonnetable, Pays Maine Saosnois, 46 Le Mans).

**Seine-Saint-Denis** 5 février (48 La Plaine Saint Denis) ; 49 Saint-Denis > 27 mai, 2 octobre.

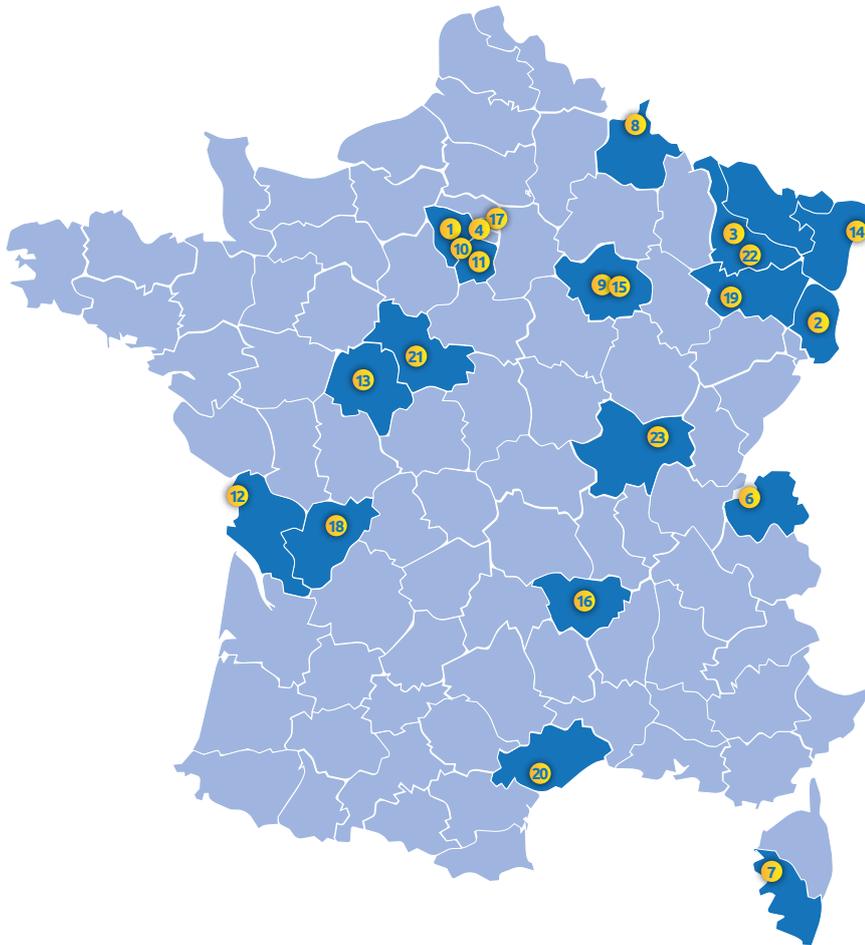
**Val-de-Marne** 16 janvier (50 Orly) ; 14 février (2 Paris) ; 1er avril (Orly) ; 17 mai (Orly) ; 3 juin (Orly) ; 4 novembre (Orly) ; 12, 19 et 27 novembre (Orly).

**Var** 4 novembre (51 La-Croix-Valmer).

**Vosges** 21 et 22 octobre (52 Vittel) ; 15 novembre (53 Epinal).

**Yvelines** 54 Versailles > 7 et 8 janvier, 18 février, 12 et 13 mars, 21 mars, 2 et 3 avril, 18 avril, 23 et 24 septembre, 28 et 29 novembre, 3 décembre.

## ACCOMPAGNEMENTS ET INTERVENTIONS



**1** Coordonnateurs de parcours – formations place des familles et projet pour l'enfance (IFSY - Département des Yvelines).

**2** La journée citoyenne : du sens dans une société désorientée – Battenheim, 26 janvier (AMF Haut-Rhin).

**3** Co-construction et animation des assises de l'autonomie : Débat citoyen – Nancy, 5 février - colloque départemental – Nancy, 6 février (Département de Meurthe-et-Moselle).

**4** Coopérations en protection de l'enfance – formation – Paris, 6 février (L'école de la protection de l'enfance).

**5** Synthèse des principales propositions d'évolution du dispositif issues des rapports les plus récents – Conférence Mineurs non accompagnés : l'urgence de nouvelles réponses, état des lieux et perspectives – Paris, 8 février (L'école de la protection de l'enfance, le Journal des acteurs sociaux, l'Odas avec l'Assemblée des Départements de France).

**6** Rencontre institutionnelle avec RETIS – Ensemble des équipes, Bulletin de la protection de l'enfance et l'Odas – Thonon-les-Bains, 12 février.

**4** Synthèse du colloque sur la prévention des radicalisations – Paris, 22 mars (CESP, Initiatives92).

**4** Evaluation et prévention de la perte d'autonomie, vers des pratiques plus coordonnées – Animation de la journée – Paris, 27 mars (CNAV/CNSA).

**7** Habitat et innovation sociale – Colloque sur L'invisibilité sociale – Ajaccio, 5 avril – (Colloque DROS PACA).

**8** Changeons les pratiques – Journée d'étude Parcours des jeunes 16/25 ans – Réflexions communes et partage sur les ruptures institutionnelles – Charleville Mézières, 10 Mai (Département des Ardennes et URIOPSS Champagne Ardennes).

**9** Tous bénévoles – Lutter contre l'isolement : on a besoin de vous ! - Journée régionale Grand Est Mona Lisa – Châlons-en-Champagne, 13 mai (équipes Mona-Lisa du Département de la Marne).

**4** La protection de l'enfance en France – Formation équipe de l'OCIRP – Paris, 28 mai (OCIRP).

**10** Conseil du Bien-Vivre ensemble Antony, 5 juin et 15 octobre (Ville d'Antony).

**11** Le développement social et la gouvernance des politiques de solidarité – Journée des professionnels de l'action sociale du département – Fleury Mérogis, 6 juin (Département de l'Essonne).

**12** Comment renforcer le rôle des maires sur le vivre ensemble ? Assemblée Générale du CNAS – La Rochelle, 6 juin (CNAS).

**13** Quel rôle pour le bénévolat dans l'avenir ? Assemblée générale ADMR37 – Tours, 18 juin (ADMR).

**4** Les enjeux des élections municipales – Pacte Civique et élections municipales – Paris, 3 juillet (Pacte civique).

**14** Quel avenir pour l'action publique territoriale en matière de solidarité ? – Strasbourg, 26 juillet (INET).

**15** Les retraités, une chance pour la cité – Foire de Châlons-en-Champagne, 5 septembre (Ville de Châlons-en-Champagne).

**4** Prix FEHAP : comité de pilotage et jury des prix innovations – Paris, 11 septembre (FEHAP).

**4** La journée citoyenne, du sens dans une société désorientée – Paris, 19 septembre (AMF Ile-de-France).

**4** Rencontre institutionnelle Conseil d'administration Mona Lisa / équipe Odas – Paris, 19 septembre (Mona Lisa).

**16** Territorialisation, développement social et projets de territoires : approches stratégique, organisationnelle et managériale – animation de l'atelier aux 31èmes journées nationales de l'ANDASS – Le-Puy-en-Velay, 26 septembre (Départements Haute-Loire et Loire).

**17** La retraite, un atout pour la cité – Semaine bleue organisée par la ville – Saint-Denis, 3 octobre (Ville de Saint-Denis).

**18** Habitat partagé - Journée de présentation du schéma autonomie – Angoulême, 9 octobre (Département de la Charente).

**19** Comment renforcer la coopération entre collectivités territoriales ? Vittel, 21 et 22 octobre.

**20** La protection de l'enfance en 2019 en France, où en sommes-nous ? Contexte actuel et nouvelles attentes - CSEB Béziers, 5 novembre (CSEB - département de l'Hérault).

**21** L'engagement – Assemblée générale des comités de quartier – Blois, 9 novembre (Ville de Blois).

**4** Stratégie et finances de la protection de l'enfance – formation – Paris, 14 novembre (L'école de la protection de l'enfance).

**22** Le développement social territorial au service de la lutte contre les exclusions - Epinal, 15 Novembre (DSU Grand Est).

**23** Transformer l'intervention sociale : un enjeu de société – Journée des solidarités : réussir ensemble les défis des solidarités - Chalon-sur-Saône, 13 décembre (Département de Saône-et-Loire).

## PUBLICATIONS

- › [Actions collectives de prévention : impact des conférences des financeurs et positionnement des caisses de retraite](#) - Rapport de l'Odas - Mars 2019 (non publié).
- › [Contribution de l'Odas pour une nouvelle citoyenneté](#) - Grand débat national - Avril 2019 – Publication digitale.
- › [Cohésion sociale et territoire – Comment mieux agir ?](#) Rapport de l'Odas, préfacé par Julien DENORMANDIE, Ministre auprès de la ministre de la cohésion sociale des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement – Mai 2019.
- › [Dépenses départementales d'action sociale en 2018 : un pacte financier respecté...mais à quel prix ?](#) Lettre de l'Odas - Juin 2019.

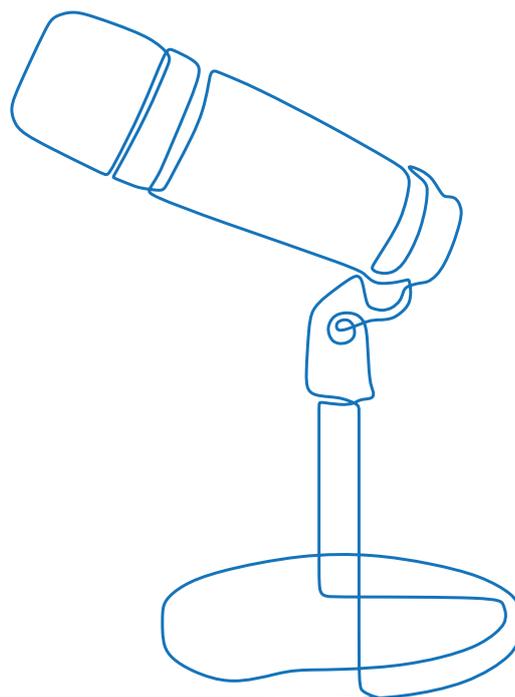
- › [Résultats de l'enquête nationale annuelle auprès des acteurs de la protection de l'enfance](#) – #Besoins de repères – Juin 2019.
- › [Plan d'action pour le développement de la citoyenneté active et des solidarités de proximité](#) – Rapport à Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion sociale des territoires et des relations avec les collectivités territoriales – Juillet 2019.
- › [Pourquoi l'Odas s'engage dans la citoyenneté ? Comment développer le lien social ? Pourquoi l'Odas s'est engagé dans l'essaimage de la Journée citoyenne ?](#) – Trois interview vidéo du CNFPT dans le cadre d'un dossier « La mobilisation citoyenne est déclarée » – Paris, septembre 2019.
- › [Les maires peuvent nous protéger du populisme](#) - Huffington Post, novembre 2019.
- › [Newsletter de la recherche-action « Soutien éducatif et protection de l'enfance »](#) - 3 numéros publiés et diffusés aux personnes et institutions impliquées dans la démarche

## MANIFESTATION DE L'ODAS

- › Conférence de presse de présentation de la lettre de l'Odas : Dépenses départementales d'action sociale en 2018 : un pacte financier respecté...mais à quel prix ? – Paris, 20 juin.

## MANIFESTATIONS AUXQUELLES L'ODAS PARTICIPE EN TANT QUE CO-ORGANISATEUR :

- › [Assises départementales de l'autonomie en Meurthe-et-Moselle](#) – Organisées par le département de Meurthe-et-Moselle – Nancy, débat citoyen le 5 février et colloque le 06 février.
- › [Mineurs non accompagnés : L'urgence de nouvelles réponses, état des lieux et perspectives](#) – Conférence nationale – Organisée par L'école de la protection de l'enfance et le Journal des acteurs sociaux avec l'Assemblée des Départements de France – Paris, 8 février 2019.
- › [#besoinsderepères](#) – 12<sup>èmes</sup> assises nationales de la protection de l'enfance – Organisées par L'action sociale – Copil Paris, 18 janvier et 23 mai – Marseille, 4 et 5 juillet.
- › [10 ans des ateliers nationaux du vivre ensemble](#) – Organisé par la ville de Saint-Jean-de-Maurienne – Saint-Jean-de-Maurienne, 4 octobre.
- › [Culture et Handicap. Sur les chemins de la citoyenneté](#) – Organisée par l'ADAPEI du Var-Méditerranée et l'association Culture et Fraternité – La Croix-Valmer, 4 novembre.
- › [L'heure citoyenne](#) - Présentation de La Journée Citoyenne sur les stands des partenaires – Organisée par La Banque postale et EDF - 102<sup>èmes</sup> congrès des Maires – Paris, 19 et 20 novembre.



## CONTRIBUTIONS ET CONSULTATIONS

### État

 <p>ASSEMBLÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Audition mission d'information sur la protection de l'enfance - Paris, 18 avril</li> <li>› Audition mission plan pauvreté – Paris, 28 mai</li> </ul>	 <p>SÉNAT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Audition mission adoption – Paris, 14 mai</li> </ul>	 <p>Commissariat général à l'égalité des territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Commissariat général délégué à l'égalité des territoires.</li> <li>› Comité de pilotage « carrefour des innovations ».</li> <li>› Fabrique prospective « Pour des territoires engagés dans des politiques favorables au vieillissement ».</li> <li>› Carrefour des observatoires.</li> </ul>	<p>CNPE</p>
 <p>Défenseur des droits RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	 <p>DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ</p>	 <p>Drees</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Groupe de travail sur l'enquête « assistants familiaux » - Paris, 9 avril et 24 mai.</li> </ul>	 <p>MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Ministre, cabinet</li> <li>› Ministre chargé des collectivités territoriales</li> <li>› Ministre chargé de la Ville et du logement</li> </ul>
 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR Liberté Égalité Fraternité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Inspection générale de l'administration</li> </ul>	 <p>Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Association</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Ministre, cabinet</li> <li>› Direction générale de l'enseignement scolaire</li> </ul>	 <p>MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ Liberté Égalité Fraternité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Ministère de la Solidarité et de la Santé</li> <li>› Secrétaire d'Etat auprès du Ministre</li> <li>› Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance</li> <li>› Restitution concertation nationale protection de l'enfance – Paris, 26 juin</li> <li>› Direction générale de la cohésion sociale</li> </ul>	<p>Mission confiée par le Premier Ministre à M. Denis PIVETEAU et à M. Jacques WOLFROM pour contribuer à définir une stratégie nationale de développement de « l'habitat inclusif » – Paris, 19 décembre.</p>
 <p>Observatoire de la laïcité</p>	<p>Observatoire de l'habitat inclusif</p>	 <p>ONPE Observatoire National de la Précarité Énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Comité scientifique – Paris, 12 mars</li> </ul>	 <p>CONSEIL D'ÉTAT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Audition sur la mise en œuvre des règlements départementaux d'aide sociale – Paris, 22 mars.</li> </ul>
 <p>Inspection Générale des Affaires Sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Audition sur l'état des lieux de l'organisation et du fonctionnement du GIPED « enfance en danger » dans la perspective de l'élaboration de son plan stratégique – Paris, 11 avril.</li> <li>› Audition sur les interventions à domicile – Paris, 12 juin et participation à la journée démarche de consensus sur les interventions à domicile – Paris, 11 octobre.</li> </ul>	 <p>Inspection générale de la Justice</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Audition sur les délais d'exécution des mesures de justice – Paris, 10 avril.</li> </ul>	

### Protection sociale

 <p>ALLOCATIONS FAMILIALES</p> <p>Paris, Seine Saint Denis</p>	 <p>santé famille retraite services</p>	 <p>Retraite &amp; Action sociale Sécurité sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Présentation des résultats de l'enquête de l'Odas sur la mise en œuvre des actions collectives de prévention : Paris, 12 février (Commission d'action sociale de la CNAV) ; Paris, 21 mars (Directeurs d'action sociale des CARSAT) ; Paris, 5 avril (colloque du PRIF).</li> </ul>
 <p>CNSA Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie</p>	<p>ENSSS</p>	 <p>AG2R LA MONDIALE Champagne Ardennes</p>
 <p>ircantec La retraite complémentaire publique</p>	 <p>MUTUALITÉ FRANÇAISE</p>	 <p>OCIRP protéger. agir. soutenir.</p>

## Collectivités locales

## Entreprises, fédérations, associations...

				
				
				
 Cahier des réseaux				
				
				
				



250 bis, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris  
tél : 01 44 07 02 52  
courriel : secretariat@odas.net

<https://odas.net>  
<https://odas.apriles.net>  
<https://odas.labau.org>  
<http://journeecitoyenne.fr>

